

Verbatim de la 6^{ème} réunion publique Débat public Arc de Dierrey

Date et heure : 28 octobre 2009 à 18 heures 30

Lieu : Nogent-sur-Seine, salle Agora

Durée : 2 heures 15

Participants : 35 personnes

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Le débat public, c'est bien sûr un débat, un lieu public et en public, mais ce sont aussi des lieux ou des sites où nous nous rencontrons. Ce soir, nous sommes sur Nogent, et que vous nous accueilliez, au nom de Monsieur le Maire, je vous laisse la parole quelques instants.

Traditionnellement, dans le débat public, tout le monde est égal donc il n'y a pas de privilège, pas de parole légitime.

Hugues FADIN, Maire adjoint de Nogent-sur-Seine

Bien, Monsieur le Président, Monsieur le Sous-préfet, Mesdames et Messieurs, donc, je suis heureux d'accueillir la Commission particulière du débat public quant à l'implantation d'un gazoduc qui va relier l'Oise à la Haute-Marne, donc un gazoduc d'assez grande importance je crois. Donc, on va découvrir ce projet à travers une vidéo, sans doute, enfin – et ensuite, ces Messieurs de GRTgaz.

J'espère que le débat va être riche et qu'on apprendra beaucoup de choses. Voilà.

I. Présentation du débat public

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

On apprendra beaucoup de choses ensemble. Bien. Donc, moi, je m'appelle Patrick LEGRAND. Je suis là sur la diagonale, mais bon. Il faut marquer les indépendances : nous ne sommes pas GRTgaz et GRTgaz n'est pas la Commission particulière du débat public.

Quelques informations avant, avant qu'on ne vous cède la parole puisqu'au fond, notre réunion, nos réunions commencent souvent par quelques informations sur ce qu'est le débat public, ce truc un peu spécial qui est assez récent et qui mérite d'être précisé. Et puis ensuite, ces messieurs de GRTgaz vous donneront les premiers éléments, des éléments ou des éléments complémentaires au

dossier que vous avez, dont vous avez eu connaissance et si vous ne l'avez pas, il y en a là-bas sur la table aux dossiers du maître d'ouvrage. Et puis, nous entamerons la discussion comme d'habitude, première question, deuxième question, troisième question, quatrième question etc. Nous errerons probablement d'une thématique à une autre mais vous verrez, à la fin de la réunion, en général, on a couvert une problématique beaucoup plus large.

Bien, alors moi, je m'appelle Patrick LEGRAND, je suis le Président de cette Commission particulière du débat public. Je vous expliquerai un petit peu ce qu'est ce bidule. Et puis, Vice-président de la Commission nationale du débat public. Je vous expliquerai aussi ce qu'est ce bidule.

Trois interventions, trois types d'interventions : premièrement, qu'est-ce que c'est qu'un débat public en général ? Un débat public, c'est ordonné par une loi qui est d'abord celle de février 1995, puis ensuite une loi sur la démocratie de proximité de février 2002, qui au fond ordonnent qu'il soit donné l'occasion au public de contribuer à préparer les décisions publiques qui peuvent porter sur des projets d'intérêt national et dont les impacts peuvent être sociaux, économiques et environnementaux. C'est issu, au fond, de toutes les réflexions qui ont eu lieu à partir des années 80 et qui ont conduit à Rio de Janeiro, lors de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement à parler de nouvelle gouvernance et d'enrichissement des démocraties. C'est aussi le produit de ce qu'on appelle la convention Darus qui est un traité international qui ordonne, au fond, que le citoyen puisse être correctement informé sur les bases des décisions de projets qui touchent aux enjeux environnementaux. Et puis, c'est aussi, au fond, le produit de notre quête permanente sur l'évolution de notre propre démocratie.

Première caractéristique : ce débat public intervient largement en amont de la décision sur le projet. Le projet qui va vous être présenté ce soir est un projet. D'ailleurs, pour ceux qui ont déjà regardé les dossiers, on a affaire à un fuseau, il n'y a pas de tracé. C'est encore quelque chose sur laquelle les décisions principales de réalisation ne sont pas prises. Le débat public, contrairement à l'enquête publique qui intervient largement en aval des processus, le débat public intervient largement en amont. Et il vise plutôt à fixer un certain nombre de règles et/ou de critères de réalisation, sachant que tout est encore au conditionnel.

La deuxième caractéristique du débat public, c'est assez rare que cette possibilité soit ouverte par une loi, c'est que toutes les questions sont totalement légitimes, y compris celles qui portent sur les finalités. C'est-à-dire « à quoi cela va servir ? », « pourquoi ? », celles que l'on ne peut plus poser quand on en arrive au moment de l'enquête publique parce que déjà, tout a été un peu tranché. Donc, la question des finalités est toujours derrière et vous voyez déjà se construire, autour de quelque chose comme un gazoduc, un certain nombre de questions qu'on peut se poser sur le pourquoi et le comment.

La troisième caractéristique du débat public, la troisième des caractéristiques principales, c'est qu'il est conduit par une équipe totalement indépendante issue et nommée et soutenue financièrement et indemnisée et défrayée directement, qui est issue de la Commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante qui a encore il n'y a pas longtemps prouvé son indépendance en essayant de rappeler à l'ordre un secrétaire d'Etat qui voulait nous faire un grand projet sur le Grand Paris en se passant de la concertation et de la discussion et de la négociation et de l'association du public. Donc, c'est quelque chose de réellement indépendant et croyez-moi : nous le sommes, y compris dans nos extrémités, dans nos prolongements que sont les Commissions particulières du débat public que j'ai l'honneur de présider, avec une Commission particulière qui

est ce soir un peu – dont nous ne sommes que trois : Monsieur GERVASON, là-bas, sur la diagonale (il est avec vous parce que ma foi on ne peut pas tous être en terrasse et il ne faut pas qu'on soit tous en terrasse), Michel GENESCO qui est avec moi ce soir pour animer la soirée, et moi qui suis là pour l'introduire, voir comment cela se passe, noter tout ce qui se dit.

Parce qu'au fond, l'objectif de cette commission, qui est totalement indépendante, elle a une deuxième caractéristique terrible pour nous. C'est que nous n'avons rien à dire sur le fond. Ne nous demandez pas notre avis sur le projet : la loi vous autorise à poser des questions sur l'opportunité, et elle nous interdit de dire quoi que ce soit sur le projet. Nous sommes là pour organiser le débat, fixer un certain nombre de problématiques mais encore, après, les problématiques peuvent être transformées puisque c'est vous qui choisissez la problématique, et nous sommes là ensuite pour porter les avis que nous aurons entendus. Le reste, moi, je n'ai pas d'avis à avoir sur le projet de gazoduc. Ce n'est pas toujours très simple et c'est aussi une condition un peu de notre neutralité et de notre indépendance.

La dernière chose que je veux dire sur le débat public (sachant qu'il y a de gros pavés, il y a des lois etc. et que tout le monde sait : vous tapez « débat public » sur internet, vous arriverez sur notre site et vous trouverez un certain nombre de précisions) c'est que si nous n'avons rien à dire sur le fond, une fois le débat public, et là nous sommes à la sixième réunion (il y en aura 17 sur le secteur, sur le secteur de l'Oise à la Haute-Marne). Une fois le débat public terminé, nous rendons un rapport. C'est comme d'habitude. Ce rapport est constitué de deux choses : d'une part, une description des conditions matérielles du débat public. Vous saurez combien on a dépensé, combien on a rencontré de gens, combien de *Lettre du débat public* nous aurons diffusé, combien il y aura eu de dossiers du maître d'ouvrage diffusés etc. Et la deuxième partie de ce rapport est beaucoup plus importante : c'est le rapport qui rend compte de tous les avis que nous avons entendus. Evidemment, nous les restructurons, nous les classons mais c'est, au fond, nous sommes là vos porte-parole ou vos porteurs d'avis. Au fond, cela, c'est relativement banal.

La vraie nouveauté là-dedans, c'est que ces messieurs, nous, nous avons deux mois pour faire notre rapport, ces messieurs ont ensuite trois mois (enfin, « ces messieurs » : GRTgaz, parce qu'il y a des dames de temps en temps à GRTgaz d'ailleurs), ont trois mois pour dire ce qu'ils vont faire de ce qu'ils auront entendu pendant le débat public. Et pour le dire dans un acte qui est publié. Vous le retrouverez dans les journaux, vous y aurez accès par Internet etc. Et au fond, ils vont dire aussi s'ils vont faire ou ne pas faire le projet ou quand ils pourront décider de faire ou de ne pas faire, et/ou comment ils pourront éventuellement poursuivre la concertation. Ce texte est assez fondamental parce qu'au fond il crée une espèce de contrat social, si le projet est réalisé, entre l'entreprise et la population. Il s'impose ensuite lors de la réalisation et il peut être régulièrement invoqué ou évoqué pour rappeler à l'ordre et pour dire « dites-donc, vous n'avez pas fait ceci alors que vous aviez dit que vous alliez le faire. Vous n'avez pas discuté de ceci comme vous aviez dit que vous alliez en discuter avec nous etc. ».

Je vais vous donner un exemple très rapide. Vous savez qu'au Havre, il y a eu un grand moment de débat public (vous ne savez peut-être pas mais ce n'est pas grave) dans les années 1998, me semble-t-il, sur Port 2000 pour l'arrivée des porte-conteneurs. Le port du Havre s'était engagé à faire tout ce qu'il pouvait, notamment négocier avec Réseau Ferré de France et autres, pour transférer l'essentiel des conteneurs sur la voie ferrée et la voie fluviale. Actuellement, un autre débat public sur le port du Havre démarre et la première chose que les citoyens, ces voisins, lui disent, c'est « dites donc, mais il y a toujours autant de conteneurs sur l'autoroute A13 : est-ce que vous avez vraiment fait le nécessaire ? Prouvez-moi que vous avez fait le nécessaire auprès des

acteurs et que vous avez rencontré des difficultés, sinon je finirai par ne plus vous croire quand vous me promettez quelque chose ». C'est quelque chose, moi, qui me plaît assez parce qu'au fond, c'est un dispositif de contrôle social qui évite la constitution d'une bureaucratie supplémentaire qui serait là pour dire « attendez, il y a eu un accord et pas de contrôle etc. ». A la Commission nationale du débat public, nous sommes huit, y compris le secrétariat et donc, nous ne sommes pas une très grosse bureaucratie.

Mais n'oubliez pas qu'à la fin, c'est-à-dire *grosso modo*, on clôt le débat public vers la mi-janvier, deux mois après nous aurons rendu notre rapport, c'est-à-dire qu'au fond, vers mai, il y aura un texte qui dira comment GRTgaz s'engage, s'il veut réaliser le projet, à le réaliser en fonction de ce qu'ils ont entendu pendant le débat. De là l'importance de tout ce que vous allez dire ce soir. Voilà.

Je crois que j'ai à peu près, et en vrac, dit l'essentiel. Nous sommes, nous avons une infrastructure basée à Troyes. Alors, je ne sais jamais l'adresse. Cela doit être sur... voilà : 2, avenue du maréchal Joffre à Troyes. Le site, c'est www.debatpublic-arcudierrey-gaz.org. Vous trouverez cela là-dessus. Toutes les questions, ce soir, sont autorisées, même celles, nous le savons, dont on se dit toujours « celle-là, je la pense idiote » : même les questions idiotes, souvent, ouvrent des dossiers tout à fait intéressants. Tout le monde a le droit à la parole. Si nous, nous devons être neutres et indépendants et c'est une obligation, vous, on vous recommande tout de même d'être relativement argumentés, parce que les invectives, cela ne fait jamais vraiment avancer les choses. Et d'être relativement courts (contrairement à moi) pour que tout le monde puisse parler. Vous avez, tout est enregistré. Madame, là-bas, note tout ce qui se dit. Cela s'appelle un verbatim, vous savez ? La traduction sous écritures, intégrale, de tout ce qui se dit. Cela nous sert à nous quand nous faisons notre rapport pour reprendre, au fond, l'essentiel des idées, mais cela sert aussi, au fond, à dire « voilà ce qui s'est dit pendant le débat public ». Ce verbatim est mis sur Internet. Vous pourrez y retourner. Vous verrez que nous ne corrigeons rien, même quand je bafouille, c'est tout fini, je bafouille.

Et toutes les questions qui seront posées ce soir auront une première réponse avec sans doute un droit de suite, régulièrement. Elles seront réinstallées sur le site puisque dans le site Internet, il y a un système de questions-réponses, c'est-à-dire que toutes les questions que vous n'aurez pas posées ce soir, vous pourrez les poser soit par le courrier, soit via internet. Et vous aurez des réponses dans des délais que nous espérons les plus courts possibles et sous une forme validée par la Commission. Et toutes les questions qui ont été évoquées oralement sont réinstallées sur le site pour qu'au fond, les personnes qui ne viennent pas au débat public (tout le monde n'est pas toujours disponible, tout le monde n'est pas toujours à proximité d'une réunion) puissent de même contribuer au débat. Voilà, je crois que j'ai à peu près dit l'essentiel. Personne ne me fait signe comme quoi j'aurais oublié quelque chose de massif. Donc, je vais céder la parole à ces messieurs de GRTgaz qui vont se présenter et qui auront comme d'habitude un quart d'heure pour nous dire ce que c'est que ce projet qui s'appelle Arc de Dierrey. Merci et merci d'être là : je trouve que je suis un peu dégarni du côté de ma droite mais je m'y fais. Messieurs, allez-y.

II. Présentation du projet Arc de Dierrey

Jean-Marc LAUCHEZ, Directeur de la région Nord-Est GRTgaz

Merci, Monsieur LEGRAND. Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons nous présenter tout d'abord. Personnellement, je suis Jean-Marc LAUCHEZ et je suis Directeur de la région Nord-est de

GRTgaz. C'est moi qui vous présenterai en quelques mots ce qu'est la société GRTgaz et j'ai à mes côtés Pierre-François HUGON et Thierry GOBE, qui eux suivent plus spécialement le projet Arc de Dierrey qui vous sera présenté dans le détail ce soir. Et ils feront donc cette présentation plus détaillée après mon introduction.

Donc, la présentation générale, on vous présentera la Société. Ensuite, nous évoquerons le pourquoi de cet ouvrage. Nous rentrerons ensuite dans le détail de la réalisation des travaux, avec bien sûr une large place faite aux impacts prévisibles d'un tel chantier. Et puis, nous le resituerons ensuite dans l'ensemble du territoire français et européen et puis enfin, nous concluons avec le calendrier de réalisation de ces travaux.

Sur la présentation générale de GRTgaz, nous sommes la société qui transporte le gaz naturel sur les quatre cinquièmes du territoire national. Nous sommes une filiale à 100 % de GDF Suez et nous étions jusqu'à une époque assez récente une filiale à 100 % de Gaz de France. Nous prenons, pour faire simple (on le verra mieux sur la carte de la page suivante ensuite) le gaz aux frontières terrestres, ou bien sur les côtes maritimes de la France, et puis nous l'acheminons jusqu'aux consommateurs finaux. Donc, nous avons pour cela une obligation de service public. C'est nous qui devons nous assurer en permanence qu'il y a suffisamment de gaz disponible à l'entrée du territoire français (puisque vous savez qu'on ne produit plus de gaz en France et que donc le gaz qui est consommé en France, le gaz naturel, est importé). Donc, nous avons en charge de nous assurer que les quantités de gaz disponibles aux frontières sont suffisantes pour alimenter les besoins du pays à tout moment, y compris dans les crises très graves comme celle que nous avons connue en début d'année entre la Russie et l'Ukraine, où un de ces points d'entrée était quasiment fermé.

Nous avons une mission de développement des réseaux. Nous y reviendrons avec l'exemple de ce chantier de l'Arc de Dierrey, et puis une mission d'exploitation des ouvrages existants. Ce soir, parmi nous, nous avons des collègues qui représentent la zone d'exploitation de Troyes. Donc, ce sont des techniciens qualifiés. On verra leur implantation sur le territoire, tout à l'heure, sur une carte et qui seront donc au plus près des réseaux avec un système d'astreinte 24 heures sur 24 pour surveiller en permanence le bon fonctionnement des ouvrages.

Et puis, ce qu'il est important de savoir, c'est que dans un monde de l'énergie dont certaines activités ont été ouvertes à la concurrence, le transport de gaz naturel, comme la distribution de gaz naturel d'ailleurs, sont des activités qui sont aujourd'hui encore des activités régulées, soumises à un contrôle strict du Régulateur, donc de l'Etat français. Le Régulateur veille en permanence à ce que les tarifs d'acheminement, qui entrent pour à peu près la moitié de notre facture de gaz naturel, restent les plus bas possibles. Pour information, l'impact du transport de gaz naturel dans votre facture finale est d'à peu près 7%. C'est donc la CRE qui approuve nos programmes d'investissement, donc des projets comme celui-ci, et puis qui approuve le tarif d'utilisation que nous sommes autorisés, donc ces fameux 7 % que nous sommes autorisés à faire passer dans le prix final du gaz naturel pour ceux qui n'ont pas choisi de faire jouer les prix de marché en tous cas. Voilà.

Donc, nous avons un rôle important dans le marché puisque nous devons permettre à tous les acteurs qui veulent opérer, utiliser le réseau de gaz naturel, de pouvoir le faire à tout moment, d'assurer pour eux une disponibilité la plus grande possible. Il y a aujourd'hui 56 sociétés que nous appelons des expéditeurs, qui vont du gros client industriel jusqu'au vendeur de gaz naturel. Nous ne sommes pas nous-mêmes des vendeurs de gaz naturel. Il y a 56 sociétés qui utilisent nos capacités de transit de gaz naturel sur le réseau français.

Ici est projetée une carte avec les principales artères. Ce ne sont pas les 32 000 kilomètres : ce sont seulement les réseaux essentiels qui figurent ici. Les points singuliers qui figurent sur le réseau, ce sont des points d'entrée du gaz naturel. Ceux qui sont figurés avec des flèches en pointillés. Historiquement, donc, le gaz consommé en France arrive plutôt du Nord et de l'Est de la France, avec trois points d'entrée principaux par gazoduc : un point à côté de Dunkerque, un point entre Valenciennes et Maubeuge à Taisnières et un autre point d'entrée du côté de Sarreguemines à Obergailbach. A Dunkerque arrive du gaz en provenance de mer du Nord, à Taisnières arrive du gaz naturel en provenance de mer du Nord également, de Norvège et des Pays-Bas, et puis à Obergailbach arrive du gaz en provenance de Russie pour faire simple. Cela, cela fait à peu près 75 % du gaz naturel consommé en France. Les 25 % restants sont acheminés par bateaux, ce qu'on appelle des méthaniers, et ces bateaux déchargent leur cargaison dans deux terminaux méthaniers qui sont situés l'un à Montoir-de-Bretagne, pas loin de Saint-Nazaire et l'autre à Fos-sur-Mer, pas loin de Marseille. Ce terminal de Fos-sur-Mer devant être doublé par un deuxième terminal dans le courant de l'année 2010.

Et puis je termine par une présentation très succincte de la région nord-est. Donc, comme ce qu'on en indique, c'est l'ensemble du territoire qui va de la frontière allemande jusqu'à la mer du Nord. La singularité, je l'ai mentionnée, c'est que 75 % du gaz naturel consommé en France transite par cette région du nord-est de la France. On y voit figurées à la fois les canalisations et puis un certain nombre de stations de compression. Donc, je vais faire un petit point de vocabulaire car le mot ressortira peut-être dans la discussion. une station de compression, c'est un ouvrage qui est situé à peu près tous les 150 kilomètres sur les réseaux et qui permet de recomprimer le gaz, puisqu'en cheminant dans les tuyaux il perd de sa pression. Il faut donc le recomprimer régulièrement, tous les 150 kilomètres, et nous avons pour cela 7 stations de décompression dans le nord-est de la France. Voilà, j'en ai terminé avec la présentation générale de GRTgaz et de la région et je cède maintenant la parole à Pierre-François HUGON qui va entrer dans le détail du projet.

Pierre-François HUGON, Directeur de projet GRTgaz

Oui. Bonsoir à tous. Donc, tout d'abord, un rappel de l'ouvrage que nous vous présentons ce soir. Donc, il s'agit donc d'une nouvelle canalisation qui permettrait de relier la station de Cuvilly, qui est située dans l'Oise, à la station de Voisines, qui est située en Haute-Marne, en passant par la station de Dierrey au sud de Troyes. Quelques caractéristiques essentielles : on aura l'occasion de revenir plus en détail. Il s'agit d'un ouvrage qui fait une longueur de 300 kilomètres. L'enveloppe financière est évaluée aujourd'hui à 700 millions d'euros et en éléments pratiques (mais on y reviendra un petit peu quand on parlera du planning), on est sur un chantier dont la partie réalisation représente environ un an et demi de travaux. L'objectif est d'avoir une mise en service, si le projet est décidé, fin 2013.

Au niveau de la justification de l'ouvrage, et je vais me lever, ce sera plus facile pour commenter la carte, aujourd'hui, ce que nous constatons, en plus des points qu'évoquaient Jean-Marc LAUCHEZ d'arrivée du gaz, on constate aujourd'hui que la station de Taisnières, donc, à proximité de Valenciennes, va probablement subir une hausse de sa capacité de transit de l'ordre de 50 % de plus que ce qui transite aujourd'hui à échéance de quelques années. Et on parlait des terminaux méthaniers : aujourd'hui, deux projets de terminaux méthaniers sont en cours d'étude. L'un, au niveau de Dunkerque, par EDF, et l'autre, au niveau du Havre, à Antifer plus précisément, par Gaz de Normandie. Et on s'aperçoit que si tout ou partie de ces projets débouchent, la quantité de gaz qui arrive par cette frontière Nord qui est à la fois maritime et terrestre, va encore augmenter

par rapport à ce que disait tout à l'heure Jean-Marc LAOUCHEZ, et donc nous nous trouvons avec la nécessité de renforcer notre capacité à transiter ces nouvelles quantités de gaz qui arriveraient. Et donc, on retrouve là ce qui correspond à peu près à l'aire d'étude. La liaison qui va de Cuvilly à Dierrey et qui rejoint Voisines. Donc, notre projet se justifie par la nécessité de pouvoir transiter des quantités de gaz supplémentaires qui arriveraient par la frontière Nord.

Et au final, ce qu'on peut dire par rapport à cet ensemble de projets, c'est que cela permet de sécuriser l'approvisionnement de gaz naturel en France puisque cela permet de diversifier davantage les sources d'alimentation et d'autre part cela améliore la continuité d'alimentation des consommateurs français puisque le renforcement du réseau combiné avec ces sources d'approvisionnement différentes augmente les possibilités de gestion de nos ouvrages et donc garantit une meilleure continuité d'alimentation. Au niveau de l'ouvrage projeté, je passe la parole à Thierry GOBE qui va vous exposer plus en détail l'ouvrage tel qu'il est défini aujourd'hui.

Thierry GOBE, Chef de projet GRTgaz

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Comment je pourrais décrire un gazoduc tel que l'Arc de Dierrey ? Je dirais que c'est constitué de deux types d'installations. D'une part, des installations aériennes, qui seront présentées dans le transparent juste après, et d'autre part la partie principale, je dirais, mais la partie non visible : une grande longueur de tubes enterrés.

Alors un gazoduc, c'est effectivement une succession de tubes qui font une douzaine de mètres de long à peu près – enfin, entre 12 et 18, et qui sont soudés les uns aux autres. Dans le cas de l'Arc de Dierrey, ces gazoducs, ces tubes ont un diamètre d'1,20 mètre environ et sont enterrés avec une couverture minimale d'un mètre. Donc, on fait pour cela des tranchées qui atteignent environ 2,50 mètres, pour être sûrs d'avoir au minimum un mètre par-dessus. Le réseau sera, s'il est construit, exploité à une pression de 68 bars, c'est-à-dire 68 fois la pression atmosphérique, ce qui est je le précise la pression standard du réseau de transport français mais également européen.

Les installations aériennes : alors, les installations aériennes, il y a d'abord les stations de compression, donc, qui, comme Jean-Marc LAOUCHEZ l'a précisé tout à l'heure, sont destinées à recomprimer le gaz. Notre cahier des charges nous impose de partir de la station de Cuvilly pour arriver à la station de Voisines et, sur le passage, de se raccorder à la station de Dierrey-Saint-Julien, qui se trouve au sud-ouest de Troyes.

Les autres types d'installations aériennes, qui sont plus discrètes (on les voit beaucoup moins) sont ce qu'on appelle des postes de sectionnement. Un poste de sectionnement, c'est tout simplement un robinet qui est disposé à peu près tous les 20 kilomètres, qui est enterré, mais autour de ce robinet existe un certain nombre de dispositifs qui permettront le cas échéant de vider des tronçons de canalisation, en mettant le gaz dans l'atmosphère. Un poste de sectionnement, c'est quelques centaines de mètres carrés. Ce ne sont pas des terrains gigantesques et on les implante dans les endroits les plus discrets possibles, ce qui n'était pas forcément vrai il y a quelques années mais maintenant, on s'efforce de trouver des endroits assez discrets et on essaie de les intégrer le plus possible dans le paysage.

Alors, un gazoduc, évidemment, quand on le construit et une fois qu'il est mis en exploitation, il a un certain nombre d'impacts. Alors, je crois que l'impact le plus important, c'est celui qui est lié à la construction même de cette canalisation. Je vais me lever moi aussi, après tout, ce sera plus simple de vous commenter le...

Donc, pour pouvoir poser un gazoduc, on a besoin d'une piste de travail d'environ 30 mètres de large dans le cas d'un gazoduc en DM1200, donc en diamètre d'un mètre vingt. On a besoin donc d'une piste de 30 mètres de large qui sert d'une part à disposer le tube et à le construire. C'est là qu'il est posé, c'est là qu'il est soudé. Cela sert également à creuser la tranchée dans laquelle le tube, une fois soudé, sera descendu. Cela sert à disposer les matériaux issus de la tranchée, d'une part la terre végétale que l'on sépare systématiquement du tout-venant, et le reste des matériaux qui sont disposés sur le côté. D'autre part, le reste de la piste sert à faire circuler les engins qui permettront de descendre le tube dans la tranchée une fois soudé. On arrive à descendre, comme cela, des tronçons de plusieurs centaines de mètres. Ces engins, qu'on appelle des seigrooms ou des Pipeliners, peuvent avoir une emprise au sol assez importante. Ont notamment un contrepoids qui permet d'équilibrer le poids du tube qui nécessite donc un peu d'espace derrière. La piste, enfin, est éventuellement, si c'est nécessaire, clôturée au moyen de clôtures provisoires que l'on enlèvera en fin de chantier et qui permettront d'éviter au bétail de se blesser sur le chantier.

Les autres impacts, les autres impacts liés aux travaux, évidemment le bruit. Vous avez vu, on a donc des engins, les seigrooms, bon, cela fait du bruit. Cela fait le même bruit qu'un tracto-pelle, cela fait le même bruit qu'un bulldozer. Donc, c'est, quand on est à proximité du chantier qu'on l'entend et plus on s'éloigne, moins cet impact est significatif.

Un autre impact, évidemment, pendant les travaux, c'est l'impact sur l'agriculture puisqu'en créant cette piste de 30 mètres de large, on va détruire la culture. C'est bien évidemment indemnisé, selon des protocoles qui sont définis avec les Chambres d'Agriculture. On garantit qu'il n'y a pas de pertes aux agriculteurs, aux exploitants agricoles. Lorsque la culture est de type annuel, la culture peut reprendre dès l'année suivante puisqu'on recultive par-dessus le gazoduc. En revanche, lorsqu'il s'agit de vignes, la culture est beaucoup plus longue. On peut la replanter juste après les travaux mais évidemment, il y aura un certain nombre d'années avant que les récoltes soient équivalentes à ce qu'elles étaient avant les travaux. Et donc, l'indemnité tient compte évidemment de ces pertes ultérieures. Dans le cas de la sylviculture, l'impact est beaucoup plus significatif puisque, je l'évoquerai un peu plus loin, on demande qu'au dessus de la canalisation ne soient pas plantés d'arbres dont la hauteur dépasse 2,70 mètres.

Sur la faune et la flore, on peut avoir un impact, qui est par exemple des petits animaux qui tombent dans la tranchée lorsque celle-ci est creusée. On va détruire éventuellement au passage un certain nombre de plantes, des végétaux. Alors, on peut, il existe un certain nombre de dispositions. On fait appel en général à un écologue et dans le cadre de l'Arc de Dierrey, on fait appel à un écologue. Il est même présent dans la salle. Il nous fait un inventaire des espèces et nous préconise un certain nombre de dispositions qui pourront être mises en œuvre pour limiter l'impact. D'autre part, lors des travaux, un écologue, éventuellement le même ou un autre, cela, on le verra, sera là pour s'assurer que les dispositions qui ont été préconisées sont bien mises en œuvre et éventuellement préconiser de nouvelles dispositions si on découvrait des choses qui n'avaient pas été vues lors des études.

Les retombées, pendant les travaux, ne sont pas que négatives. Il y a aussi des retombées positives. Quelques retombées économiques : alors, la première, je dirais, figure dans nos contrats. Il faut savoir que les travaux de pose sont confiés à des entreprises spécialisées. Il n'y a pas énormément d'entreprises qui soient capables de poser des gazoducs, d'une manière générale il y en a peut-être une dizaine en France. Et poser des gazoducs de diamètre 1 200 millimètres, comme celui-là, il n'y en a aujourd'hui aucune. Donc, on consulte et on va chercher des entreprises. Alors, les entreprises françaises peuvent intervenir, mais pas de manière directe. On demande à ces entreprises malgré

tout, dans nos contrats, de faire appel autant que faire se peut à de la main-d'œuvre locale. Un certain nombre d'activités peuvent effectivement être confiées à des entreprises de la région. Alors, je pense par exemple aux opérations de drainage, tout ce qui est études de drainage, réfection des drains à l'issue des travaux. Je pense aux opérations de déboisement, je pense à la mise en place des clôtures et à diverses opérations de ce type. Egalement, on fait appel à des géomètres, on peut faire appel à des géomètres locaux.

On demande également, autant que faire se peut, que les entreprises aillent, se rapprochent des pôles emploi pour éventuellement proposer, pour des mains d'œuvres, je dirais, qui ne nécessitent pas des qualifications particulières, de venir pour les embaucher. L'autre retombée économique, qui est moins significative mais qui peut intéresser quand même, c'est lié à la taille de ce genre de chantiers puisqu'un chantier comme cela, à certains moments, cela mobilise 250 à 300 personnes, même, au plus fort du pic, à un endroit donné. Ces 250/300 personnes vont consommer, manger, dormir à l'hôtel etc. Donc, il y aura une retombée aussi à ce niveau-là.

Lorsque la canalisation est mise en service, l'impact le plus significatif est, pour le propriétaire, la mise en place d'une servitude. On place une servitude au dessus du gazoduc pour une raison très simple, qui est que s'il y a le moindre problème on veut pouvoir intervenir. Donc, il faut qu'on ait un accès libre sur l'ouvrage. La servitude, c'est un droit de passage et c'est la garantie qu'au dessus du gazoduc, sur une bande que l'on demande ici de 20 mètres en standard, qu'on ait un accès permanent, c'est-à-dire que ne soit pas construits de bâtiments en dur et que ne soient pas plantés d'arbres de haute tige. Evidemment, cette servitude donne lieu à une indemnisation versée au propriétaire.

Lorsque la canalisation est mise en service, un certain nombre d'autres impacts perdurent. Sur l'urbanisation notamment – alors, la seule contrainte d'urbanisation qui résulte de la présence d'un gazoduc est la limitation de construction des Etablissements Recevant du Public (ERP) à proximité du gazoduc. La réglementation nous demande d'implanter nos canalisations en dehors (enfin, assez loin, je dirais) des établissements recevant du public. La contrepartie, c'est que la réglementation demande également aux maires des communes de ne pas délivrer de permis de construire pour des ERP qui voudraient s'implanter à proximité immédiate des gazoducs. Cependant, lorsque l'établissement en question présente un intérêt majeur, des solutions peuvent être trouvées conjointement avec l'exploitant du gazoduc, donc avec Jean-Marc LAUCHEZ et ses équipes, pour pouvoir rapprocher les établissements des gazoducs. Et dans ces cas-là, lorsqu'on met en place ces mesures, elles figurent dans un catalogue et elles sont facilement identifiables, je dirais. Lorsque ces mesures sont déployées, l'établissement recevant du public peut être construit à 10 mètres, c'est-à-dire en dehors de la bande de servitude.

Sur l'agriculture, normalement, une fois que la canalisation est mise en service, il n'y a pas de conséquence, sauf pour l'arboriculture. Là encore, si ce sont des arbres qui poussent un peu haut, il y a un problème. En revanche, la vigne peut être replantée et les autres cultures peuvent reprendre.

Pour les autres usages, pas d'impact sur les loisirs, pas d'impact sur le transport. Il y en a un tout petit peu pendant les travaux puisqu'on peut éventuellement être amenés à dévier certaines routes, mais en général on évite de le faire.

Sur les milieux naturels, l'impact principal se situe au niveau des traversées de forêt, lorsque le tracé finalement retenu n'offre pas d'autre alternative et qu'on est obligés de traverser dans les forêts. Dans ces cas-là, on crée effectivement une saignée, une « trouée » qui va donc, sur laquelle

on demande que les arbres ne soient pas, ne puissent pas repousser, donc qui est entretenue régulièrement. Sur les paysages, et bien effectivement, il y a cet impact que je viens d'évoquer dans les bois. L'autre impact, c'est la présence d'ouvrages qui permettent de repérer le gazoduc et vous avez par exemple, sur la photo qui est affichée là, une borne telle qu'il en figure je dirais en gros quatre, trois ou quatre au kilomètre sur un gazoduc.

Il existe également un autre type d'installations qu'on appelle les balises, qui sont des installations qui sont poteaux hauts, qui font deux mètres de haut à peu près, avec un chapeau jaune, que vous pouvez voir souvent sur le bord des routes et qui permettent eux aussi, enfin elles aussi d'être repérées, mais surtout par avion. Je rends la parole à Pierre-François HUGON, qui va vous présenter le projet dans le territoire.

Pierre-François HUGON

Merci. Donc, tout d'abord, par rapport au fuseau d'étude, quelques considérations assez macroscopiques, enfin, qui caractérisent le territoire sur cet ouvrage qui est assez long. Donc, ce qu'on peut dire, c'est d'abord un territoire – enfin, un fuseau, notre fuseau est structuré par la présence de l'agglomération parisienne au sud-ouest du fuseau, notamment dans sa partie Picardie et Ile-de-France et la présence de vignobles, donc, le vignoble champenois, situé au nord-est du fuseau d'étude. Sur l'ensemble du parcours, un milieu naturel remarquable avec de nombreux cours d'eau et de nombreux massifs boisés. Une zone globalement qui connaît une faible dynamique démographique et urbaine et une activité agricole qui se caractérise par essentiellement des cultures annuelles hormis quelques zones où on note la présence de cultures spécifiques.

Les grands principes qui nous ont guidés sur ce fuseau d'études qu'on vous présente ce soir, c'est donc d'éviter les zones plus urbanisées, les plus urbanisées ou promises à l'urbanisation. Donc, cela veut dire qu'on essaie de prendre en compte les projets de développement des communes quand on doit avancer un peu plus et définir un tracé. On a le souci de maintenir le potentiel des productions agricoles, bien évidemment aussi de préserver le patrimoine naturel et on limite les surlongueurs par rapport au trajet direct puisque moins il y a de surlongueurs, moins il y a de nuisances et moins il y a de contraintes etc.

Au niveau du, si on entre un peu plus dans le détail du fuseau, ce qu'on peut dire sur la zone qui nous concerne ce soir, on s'aperçoit qu'on a un fuseau, on le voit avec la représentation globale, on a un fuseau qui est assez large sur le franchissement de la vallée de la Seine. Donc, entre Nogent et Romilly. On a le passage du Grand Morin qui est situé tout au nord. Donc, on voit ce fuseau qui s'élargit pour effectivement le franchissement, dans cette zone, et après, on a un peu un phénomène d'entonnoir et le fuseau se rétrécit puisqu'on arrive, on va dire, au point de passage obligé qui est la station de Dierrey. Et si on se localise un peu plus précisément par rapport à là où on est ce soir, donc, nous sommes en réunion à Nogent, donc, un petit peu à l'extérieur du fuseau puisque le fuseau est limitrophe avec la commune, et on voit cet endroit où cela peut être le fuseau. Je pense que c'est là où il y a le maximum de largeur sur l'ensemble des 300 kilomètres. Donc, ce fuseau qui passe entre Romilly-sur-Seine et Nogent-sur-Seine.

Quelques éléments de calendrier pour conclure. Donc, dans l'hypothèse où on dépasserait le stade actuel et où on déciderait de continuer le projet, alors tout d'abord quand même, si, en parallèle de ce débat public avec ces réunions, nous-mêmes, nous continuons nos études, notamment les études d'impact et les études de sécurité. Tout cela doit nous conduire, mais je pense qu'on y reviendra au travers des questions, sur un tracé qui nous permettra d'affiner notre projet et donc si la décision de

poursuivre est prise, d'engager le dépôt de la demande d'autorisation ministérielle autour de la mi-2010, ce qui ferait une enquête publique fin 2011, ce qui nous permettrait d'obtenir une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) avant la fin de l'année 2012, et ce qui nous permettrait ensuite d'engager les travaux courant 2012 pour les 18 mois de travaux que j'évoquais au départ et de terminer les travaux et d'envisager une mise en service fin 2013. Voilà. Donc, j'arrête là et je repasse la parole à Monsieur Patrick LEGRAND.

Patrick LEGRAND

Merci. Bien, je crois qu'on a là quelques premiers éléments. D'autres viendront les accompagner. N'hésitez pas à demander des précisions si nécessaire. Avant de vous passer la parole, deux petites choses. Pourquoi la Commission nationale du débat public a décidé d'un débat public sur les gazoducs, puisqu'au fond, avec un autre gazoduc dans le Sud, ce sont les deux premiers débats publics, les deux premiers moments où on discute d'un gazoduc en public.

C'est bien sûr un objet technique. Vous l'avez vu. Des tuyaux, de la soudure, des stations etc. Mais nous avons considéré que un : c'était aussi un outil de géostratégie, c'est-à-dire que le gaz est un enjeu géostratégique et bien sûr, dans ce cas-là, c'est quelque chose qui doit intéresser le citoyen. Deuxièmement, le tuyau n'est pas directement placé dans un compartiment si inerte que cela. Le sol est maintenant, on le sait et tout le monde le sait, je veux dire, depuis le Grenelle et depuis toutes ces discussions sur le climat et le stockage du carbone et puis sur les questions de biodiversité, c'est aussi un compartiment biologique extrêmement important, parfois un peu ignoré. Et puis, troisièmement, et c'est aussi un de nos enjeux pour la Commission particulière comme pour la Commission nationale, c'est que traditionnellement, c'est vrai, les gazoducs faisaient l'objet (ou les tuyaux) de négociations pour des installations sur des terrains entre des agriculteurs ou ceux qui disposent du foncier et puis GRTgaz. Nous avons pensé que compte tenu de l'importance de ce que je vous ai dit précédemment, un public élargi devait commencer à discuter autour de cela. Voilà.

Le deuxième aspect : pourquoi ici, à Nogent ? Parce que – et je crois qu'on vous l'a dit : la Seine est un passage qui est relativement complexe, avec des milieux naturels, des milieux humains, la plaine de la Seine est aussi un milieu complexe et riche. Et donc, nous avons souhaité vraiment focaliser sur ce secteur, ce qui nous amènera à revenir à Romilly et à venir aussi pas très loin, à Marigny-le-Chatel et de l'autre côté à passer du côté de Villenauxe, d'ailleurs, aussi revenir vous voir à la fin du débat public, vous dire ce que nous avons entendu lors d'une séance de clôture qui aura lieu le 14 janvier.

Une fois que je vous ai dit cela, cela vous a laissé le temps de préparer la première question, qui est toujours la plus difficile. Après, une fois qu'on est rodés, tout va bien. Alors, petite, vous avez vu que tout est enregistré, verbatim etc., que nous avons quelques caméras parce qu'il faut garder un souvenir de cela. Chacun aura un CD-ROM de la façon dont le débat se sera passé. Il est évident que pour faciliter les choses, je vous demande de vous présenter, mais de dire un nom, prénom, prénom et nom, pas plus, au début et avant d'intervenir et de donner votre question. Voilà. Allons-y, première question. J'ai mon petit schéma, comme cela, ma cartographie. Je n'ignorerai personne. Monsieur, allez-y s'il vous plaît. Vous attendez le micro. C'est parfait.

III. Questions / Réponses

Alexandre GUEZENNEC, Association pour la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement de Marnay-sur-Seine, Pont-sur-Seine, Barbuise, Courtavant et Saint-Aubin

Cela marche, cela marche très bien. Merci, Monsieur le Président. D'abord, je vous prie de bien vouloir m'excuser, je suis arrivé un peu en retard à cette réunion, retenu dans les embouteillages mais j'ai pris la peine d'étudier très scrupuleusement le dossier, très bien fait du reste, du maître d'ouvrage qui était publié sur le site de la Commission, sur votre Commission.

Alors, j'interviens – je m'appelle Alexandre GUEZENNEC, j'épèle puisque vous enregistrez, j'ai l'habitude. Je suis avocat et j'ai le plaisir de représenter l'Association pour la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement de Marnay -sur-Seine, Pont-sur-Seine, Barbuise, Courtavant, (je n'en oublie pas une j'espère) et Saint-Aubin. Donc, des communes, de petites communes qui sont précisément situées, et Monsieur HUGON l'a exposé très justement, sur le point le plus large du fuseau, celui, le passage de la vallée de la Seine.

Alors, je ne vais pas être très long mais l'association que j'ai l'honneur de représenter défend depuis pas mal d'années maintenant, avec un certain acharnement, son environnement, et avec un certain succès d'ailleurs puisque nous luttons depuis quatre ans maintenant contre un projet assez massif d'usine de production de biocarburants, d'agrocaburants dont vous avez très probablement entendu parler puisque la presse s'en est fait largement écho ces dernières années. Au jour d'aujourd'hui, évidemment, je ne tiens pas à m'avancer mais le projet est bel et bien figé. Il ne se passe rien. Nous avons enregistré un certain nombre de succès devant la juridiction administrative.

Alors, je vous dis cela, non pas que l'association, évidemment, tienne à mettre à plat le projet de gazoduc. Ce n'est pas évidemment l'objet de mon intervention. Ce serait très, très prétentieux de ma part et je vous le répète, ce n'est pas l'objet de mon intervention. Mais l'objet de mon intervention, c'est ce passage qui est assez préoccupant parce qu'effectivement, on traverse la vallée de la Seine, on traverse des ZNIEFF, on traverse notamment une zone Natura 2000, la vallée de la Bassée, qui est tout à fait remarquable du point de vue de l'environnement. On traverse aussi un certain nombre de villages qui sont tout à fait intéressants du point de vue du patrimoine. Je pense évidemment au village de Marnay-sur-Seine puisque c'est là que le siège de l'association est établi. Un charmant village, bucolique, au bord de la Seine, avec un petit canal de navigation qui a été rouvert il y a quelques années, il y a un an ou deux ans, deux ans, où se développe le tourisme fluvial... bref, un endroit tout à fait charmant, où les gens, selon les échos que j'ai des membres de l'association, les gens s'y plaisent et entendent défendre avec vigueur cette qualité de vie. Ils le font, du reste, en luttant contre ce projet d'usine de biocarburants qui est situé à une dizaine de mètres, je le précise (ce n'est pas l'objet du débat) mais situé à une dizaine de mètres des premières maisons de Marnay-sur-Seine. Comprenez leur inquiétude.

Alors, notre préoccupation, ce soir, c'est le passage, le point de passage de cette canalisation. Où va-t-elle passer ? Alors, je n'attends pas de réponse du maître d'ouvrage ce soir. Nous sommes dans un fuseau qui, je le sais, est large, vous l'avez dit à raison puisque je pense que vous-mêmes, aujourd'hui, vous ne savez pas trop où est-ce que cela va passer. J'imagine que le maître d'ouvrage fera son possible pour faire passer cette canalisation de gaz à l'endroit où cela crée le moins de difficultés. J'espère qu'il n'y aura pas seulement une raison économique bien entendu et que la raison principale sera la raison environnementale puisque c'est tout de même un petit peu, c'est un

peu d'époque. Donc, je ne cherche pas à avoir des garanties mais peut-être avoir des éléments de réponse, d'ores et déjà, de la part du maître d'ouvrage. Il est trop tôt pour avoir des garanties, vous avez raison. Le processus est extrêmement long. Mais je sais d'expérience, pour avoir participé à des débats publics, notamment sur le terminal méthanier d'Antifer, qui a un lien évidemment avec votre projet, je sais d'expérience qu'on arrive à faire bouger les choses dans le cadre du débat public puisqu'à Antifer, il y a encore deux ans, le projet qui était prévu initialement, qui a été présenté et vous le savez très certainement qui a été présenté au public il y a deux ans, aujourd'hui, n'est plus du tout le même. Je sais qu'il y a une demande d'autorisation ICPE qui a été déposée ou qui va l'être dans les jours qui viennent et le terminal méthanier, aujourd'hui, n'est plus du tout placé là où il devait l'être au moment où cela a été présenté dans le cadre du débat public.

Donc, Monsieur le Président, vous aviez raison de le rappeler : le débat public, c'est formidable. C'est bien qu'une installation comme cela soit, fasse l'objet d'un débat public puisque cela permet à chacun de faire valoir ses intérêts et de faire bouger les choses. Alors, je n'attends pas une garantie de votre part, mais au moins pouvez-vous me préciser si vous ferez votre possible pour éviter que cette canalisation traverse des zones Natura 2000, la zone Natura 2000 notamment, celle de la Bassée, et que vous emprunterez, que vous privilégieriez évidemment un passage qui porte le moins atteinte à l'environnement et également à la tranquillité des gens, je pense à ceux qui habitent Marnay-sur-Seine, Pont-sur-Seine, Barbuise, Courtavant et Saint-Aubin etc.

Je sais qu'il y a beaucoup de zones agricoles, dans le coin, où on peut faire passer des canalisations sans que cela cause trop de dommages, sauf évidemment peut-être aux représentants de la profession agricole mais ils auront probablement leurs représentants pour faire également valoir leurs intérêts. Ce n'est pas ceux de mon association. J'en suis navré. Je défends ma chapelle, ma chapelle, c'est la tranquillité des gens des villages que j'ai précités et surtout la protection de l'environnement.

Patrick LEGRAND

Merci. Une « chapelle », une « chapelle »... les enjeux environnementaux sont dans la loi d'intérêt général.

Alexandre GUEZENNEC

Oui, c'est une aberration de le rappeler.

Patrick LEGRAND

C'est une grande première pour moi. J'ai tout de même fait pas mal de débats publics, depuis ITER en Provence c'est-à-dire la fusion nucléaire, jusqu'à quelques gazoducs. Je suis passé aussi sur le canal Rhin-Rhône, un temps. C'est la première fois que j'ai un avocat qui comme cela prend la parole. Mais bon, vous avez été parfait.

Alexandre GUEZENNEC

Intervention hors micro, inaudible.

Patrick LEGRAND

Vous avez été parfait et puis en plus, vous nous remerciez de l'existence même de la Commission et des débats, donc vraiment, là, je suis presque comblé. Parce que tout le monde n'est pas toujours vraiment satisfait qu'il y ait un débat public, je vais vous le dire. On a parfois des maîtres d'ouvrage qui sont un peu crispés sur le débat public. Messieurs ? Sachant que vous n'êtes pas crispés sur le débat public... non, non, pour des tas de raisons. Je vous cède la parole pour clarifier ces questions. Merci.

Thierry GOBE

Je vais essayer de répondre aussi clairement que possible. Je ne suis pas sûr, effectivement, de vous donner tous les éléments qui vont vous convaincre mais je vais essayer de développer un peu les démarches que nous avons eues, que nous avons et que nous aurons.

En premier lieu, déjà, la largeur du fuseau, effectivement, au niveau de la traversée de la zone de la Bassée, est une preuve quelque part qu'on a bien identifié qu'il y avait un enjeu environnemental très important. Si on ne s'était pas posé la question, je crois qu'on aurait tiré tout droit. Donc, ce n'est pas le cas : c'est bien parce qu'on va approfondir tout particulièrement ce secteur d'étude.

Dans un premier temps, nous avons donc mandaté un bureau d'étude pour nous faire une étude d'impact, qui s'est lui-même associé les services d'un cabinet spécialisé en écologie. Ce dernier travaille à faire des recensements actuellement, notamment dans la Bassée mais pas exclusivement. Il pourra en témoigner s'il le désire. Il est au bout du rang – non, non, le vôtre. Donc, éventuellement, si vous souhaitez discuter tout à l'heure, ou si vous souhaitez le solliciter pour prendre la parole. Enfin, si du moins la Commission du débat public l'accepte (*rires*).

Patrick LEGRAND

Nous, tout ce qui se passe en public... le débat public, c'est le public, le débat et en public. Vous imaginez bien que de temps en temps, le fait que ce soit en public modifie ce qu'on peut se raconter et se dire. Deuxièmement, le débat public porte, et portera encore plus après la loi Grenelle II, sur les modalités de la concertation après le débat public. Donc, la concertation fait pleinement partie des sujets à mettre en débat. Et donc, des sujets sur lesquels vous aurez à vous engager après. Donc, s'il vous plaît, cela ne nous dérange pas. Cela nous fait même plutôt plaisir de voir que les choses se construisent dès maintenant, à partir du moment où ce ne sont pas des systèmes bilatéraux qui s'installent en secret des fonds de parcelles. Mais parlez un peu plus port, Monsieur, parce que je pense qu'on...

Thierry GOBE

Vous m'entendez mal ? Bon, alors je vais me rapprocher surtout. Alors, ce que l'on peut dire déjà. Nous avons, donc, nous menons un certain nombre d'investigations dans ce secteur. Nous envisageons un certain nombre d'hypothèses. Nous avons rencontré la DIREN, évidemment, et nous travaillons avec les représentants de la DIREN pour déjà profiter, bénéficier des recensements qu'elle a pu faire et que les associations elles-mêmes ont pu faire.

Nous ne manquerons pas, évidemment, de nous rapprocher des associations de protection de la nature du secteur de la Bassée également pour discuter avec elles. Nous avons d'autre part pris des contacts avec le Conservatoire botanique national, qui est venu sur le terrain et qui est venu examiner un certain nombre d'options en nous disant « là, ce n'est pas concevable de passer », « à tel autre endroit, le tracé nous semble peu nocif ». « Eventuellement, s'il y a des espèces, elles peuvent revenir ou ressurgir, elles reprendront sans problème leur, elles repousseront sans problème ». Certaines, bien sûr. Là où les espèces seraient éventuellement menacées, on ne passera pas.

Après, on peut envisager – mais cela, il faut que les études soient plus approfondies – on peut envisager d'utiliser des techniques de pose particulières, qui permettraient de faire du sous-œuvre, c'est-à-dire ne pas toucher à la surface, sauf en deux points, à deux extrémités, et d'essayer de passer. Alors cela, c'est à voir en fonction effectivement des circonstances et de la manière dont on peut les mettre en place parce que parfois, sur les niches de départ et d'arrivée, on peut créer des dommages qui ne sont pas forcément meilleurs que ceux qu'on créerait en passant, en créant une tranchée standard.

Il faut savoir par ailleurs que le Directeur de région de la région Val de Seine, mais qui est juste à côté puisque le département de Seine-et-Marne dépend de sa juridiction, a des contacts étroits également avec le Museum d'Histoire naturelle, avec lequel il travaille régulièrement, et il y a une convention qui est en cours d'établissement pour travailler ensemble. Alors je suis d'accord : ce ne sont pas aujourd'hui des garanties de résultats, mais au moins une garantie que l'on étudie et que l'on prend le problème au sérieux. Je ne peux pas aujourd'hui vous répondre beaucoup plus, si ce n'est éventuellement passer la parole à Guillaume VUITTON, qui pourra décrire plus précisément les études qu'il mène, si vous le souhaitez. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

Alexandre GUEZENNEC

Vous me permettez de reprendre la parole, Monsieur le Président ?

Patrick LEGRAND

Oui, on a toujours le droit de suite dans ce cas-là : vous reprenez la parole mais... d'autant plus que ces questions-là, on les reverra dans d'autres... allez-y.

Alexandre GUEZENNEC

Je vais essayer de faire court. Donc, merci pour ces réponses, Monsieur. Je sais, effectivement, c'est peut-être, on est très en amont, c'est sûr. Mais moi, je note vos réponses. L'association également. Nous serons évidemment, vous pouvez vous en douter, extrêmement vigilants sur la situation, le comment et l'endroit où passera cette canalisation. J'ai également une autre petite sous-question, si vous me le permettez.

Patrick LEGRAND

Allez-y.

Alexandre GUEZENNEC

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a également un PPRI qui se situe tout autour de la Seine.

Patrick LEGRAND

Dites cela en toutes lettres.

Alexandre GUEZENNEC

Plan de Prévention des Risques d'Inondation, excusez-moi.

Patrick LEGRAND

Merci.

Alexandre GUEZENNEC

On parle toujours par acronymes, vous avez raison. Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation qui est tout autour de la Seine, qui est assez étendu, puisque ce sont, ici, nous sommes sur des zones qui sont très régulièrement inondées. Je sais qu'au moins une fois par an – je n'habite pas ici mais il y a de l'eau au moins une fois par an bien au-delà du lit naturel de la Seine.

Alors, c'est une question technique. Elle est peut-être idiote mais je ne suis pas spécialiste. Lorsqu'on a de l'eau comme cela pendant plusieurs semaines qui sort du lit de la Seine, comment fait-on pour intervenir sur une canalisation ?

Un intervenant

Quand il y a de l'eau dans le gaz.

Alexandre GUEZENNEC

Exactement (*rires*). Vous l'illustrez d'une manière remarquable, c'est exactement cela.

Patrick LEGRAND

Merci d'avoir inauguré ce qu'on appelle « la question idiote », mais vous allez voir, elle ne l'est pas tant que cela.

Thierry GOBE

Alors, l'intervention sur un gazoduc quand il est en secteur... je vais déjà... pardon : l'intervention sur un gazoduc se fait déjà en général lorsqu'on a détecté des événements, des accidents – lorsqu'il

y a eu un accident ou lorsqu'on a détecté des problèmes au cours d'inspections qui auraient pu être menées à l'intérieur du gazoduc. Peut-être Jean-Marc présentera plus tard, tout à l'heure, les différentes techniques d'inspection qu'on peut retenir. Bon. La plupart du temps, ces interventions ne sont pas à faire dans la seconde. Donc, on peut les planifier de telle façon qu'elles interviennent lorsque la Seine n'est pas en crue.

Le seul cas envisageable pour intervenir de manière immédiate, ce serait effectivement une perforation de la canalisation. Or normalement, ces perforations de canalisation, pour qu'elles surviennent, il faut qu'il y ait eu une agression par un instrument, un engin tiers : par des travaux de terrassement *a priori*. Je traite tout de suite un aspect : compte tenu du diamètre de cette canalisation, elle va être construite avec une épaisseur qui est telle que les engins de terrassement classiquement utilisés sur nos chantiers, enfin sur les chantiers de manière générale, n'arrivent plus à perforer. On a fait de nombreux tests sur le sujet et la valeur est reconnue au niveau européen par les experts du domaine. Cela, c'est un premier aspect.

Le deuxième aspect, c'est que si malgré tout cela intervenait, cela voudrait dire qu'il y aurait des engins qui ont pu travailler dans les zones inondables. Donc, si l'engin est venu et a pu perforer la canalisation, *a priori*, les engins de réparation pourront aussi intervenir – enfin, je ne vois pas ce qui les empêcherait de venir. Et après, le principe, c'est qu'il faudra simplement installer des pointes filtrantes qui pomperont – enfin, qui assècheront un secteur donné, quelques dizaines de mètres carrés autour de la canalisation, pour pouvoir intervenir dessus.

Jean-Marc LAUCHEZ

Justement, pour préciser la réponse sur l'eau dans le gaz, il ne peut pas y avoir d'eau dans le gaz s'il n'y a pas de fuite de gaz, c'est-à-dire si le tuyau n'a pas été percé. Donc, on revient aux explications préalables : un tuyau qui n'a pas été abîmé par une agression extérieure de fort calibre (pour abîmer des tuyaux comme cela il faut vraiment une agression extrêmement forte), il ne présente pas de danger. Si c'est de l'eau qui s'infiltre dans une fouille dans laquelle il y a une canalisation, cela ne présente aucune espèce de danger. Il y a des réseaux de gaz dans des zones marécageuses depuis des dizaines d'années et cela ne pose aucun problème.

Patrick LEGRAND

Bien, merci. J'ai Monsieur, ensuite, j'ai Madame, puis Monsieur. Je vois deux mains qui viennent de se lever. Monsieur, là, oui, s'il vous plaît, vers le fond ? Et puis...

Laurent LEVASSEUR, Conseiller municipal à Nogent-sur-Seine

Bonsoir. Donc, je m'appelle Laurent LEVASSEUR, simplement, je suis conseiller municipal à Nogent-sur-Seine. Moi, j'avais quelques questions à poser, concernant bien sûr la défense de l'environnement et j'ajouterais du cadre de vie. Cela a été très bien fait par Monsieur et très bien répondu par messieurs à la table. Moi, ma question porte plutôt sur la sécurité. Qui dit « gazoduc » dit « gaz ». Ce gazoduc est quand même appelé à traverser une région qui présente des risques industriels assez importants, qui concentre certaines activités classées SEVESO seuil haut ou bas. On pense bien sûr à la centrale nucléaire, on pense à l'usine de biocarburant SEPOL, on pense au centre de stockage SOUFFLET au dessus de Nogent-sur-Seine et à diverses activités et à un certain

nombre de silos. Donc, moi, ce que j'aimerais savoir, c'est si ce gazoduc présente un nouveau risque industriel qui viendrait s'ajouter aux risques industriels qu'on connaît déjà dans le Nogentais, et si on peut parler de danger, je veux dire de souci au niveau de cette canalisation.

Patrick LEGRAND

Merci. Messieurs ?

Jean-Marc LAUCHEZ

Non. Une canalisation de gaz n'est pas considérée comme un risque industriel au même titre qu'une usine. Ce n'est pas du tout la même chose. On a parlé tout à l'heure d'une première catégorie de mesures de protection qui sont liées à la réglementation et au fait de ne pas faire cohabiter, grâce aux bandes de servitude, de trop près, de l'habitat, des usines, du tertiaire et nos canalisations. Donc, cela, c'est un problème de respect des règles d'urbanisme, que nous partageons avec les élus. Nous visitons régulièrement les communes pour actualiser leurs connaissances sur nos canalisations et les distances à respecter. Hubert TRICHOT, qui est dans la salle et qui représente la zone de Troyes, le fait régulièrement.

D'autre part, nous avons un dispositif de surveillance très suivi et très fin de nos canalisations de transport. Ces suivis, ces contrôles ont pour but de s'assurer qu'il n'y a pas de travaux à proximité de nos ouvrages, travaux qui n'auraient pas été portés à notre connaissance comme le prévoit là aussi la réglementation par un système de déclaration d'intention que les personnes qui font des travaux sont supposées faire, mais que parfois elles oublient ou elles méconnaissent. Donc, pour se prémunir contre la non-déclaration de travaux à proximité de nos ouvrages, et donc nous prévenir du risque d'agression de nos canalisations par ces travaux, nous avons une surveillance aérienne chaque mois des canalisations. Donc, dix fois par an, nous passons en avion au dessus des canalisations, deux fois par an, nous passons en hélicoptère au dessus de l'ensemble des 32 000 kilomètres de canalisations pour nous assurer qu'il n'y a pas de travaux à proximité.

Nous complétons ces visites aériennes par des visites en voiture et par des visites à pied pour les endroits qui ne sont pas accessibles en voiture. Donc, très régulièrement, nos équipes tournent, soit depuis le ciel, soit depuis le sol, pour nous assurer qu'il n'y a pas de travaux non connus à proximité de nos ouvrages. Les travaux connus, qui ont été déclarés auprès de nous, font l'objet d'une rencontre avec la société qui intervient pour repérer avec elle et prendre toutes les mesures de balisage nécessaires pour éviter qu'elle ne vienne – et de surveillance constante de nos équipes – pour éviter qu'elle ne vienne toucher nos ouvrages.

On a également – alors cela, c'est moins visible – des systèmes d'inspection des canalisations par l'intérieur. Là, il ne s'agit pas pour nous d'éviter l'agression mécanique extérieure mais il s'agit pour nous de contrôler de l'intérieur l'état de la canalisation et en particulier l'épaisseur de l'acier, puisque c'est l'épaisseur de cet acier qui est le meilleur rempart, la meilleure garantie qu'il n'y aura pas de fuite. Donc, toutes nos installations, toutes nos canalisations sont inspectées au moins une fois tous les dix ans à l'aide de robots qui sont poussés dans les canalisations par l'intérieur et qui, grâce à un appareillage spécial, permettent d'évaluer qu'il reste bien suffisamment d'acier. Lorsque nous avons un doute sur l'état de la canalisation, nous avons des mesures complémentaires qui permettent de lever le doute. Et si nous avons encore un doute après cette deuxième série d'inspections, à ce moment-là, nous ouvrons, nous creusons une fouille et nous vérifions si ce que

nous dit le signal véhiculé par le piston est alarmant ou pas et s'il le faut, nous réparons, soit en travaillant juste en surface, en refaisant par exemple un enrobage qui aurait été un peu abîmé par le temps, soit (mais cela arrive rarement, fort heureusement) en remplaçant un tronçon de canalisation dont on estime que l'épaisseur d'acier devient insuffisante.

Patrick LEGRAND

Merci. Cela fait avancer un peu votre connaissance du sujet ? Merci. Madame, donc. Oui, Madame au troisième rang, s'il vous plaît, en blouson rouge. Merci. Allez-y.

Nicole DAMEC, habitante de Marnay-sur-Seine

Bonsoir, je m'appelle Nicole DAMEC, je suis habitante de Marnay-sur-Seine et j'aurais voulu que vous me donniez quelques informations techniques concernant le passage de la Seine elle-même. La Seine, le canal, donc. Voilà. Si vous pouviez me...

Patrick LEGRAND

Merci. Messieurs ?

Thierry GOBE

Alors, les cours d'eau, comme la Seine, peuvent être traversés de plusieurs façons. La méthode la plus traditionnelle, je dirais, celle qu'on a utilisée par exemple pour traverser la Seine beaucoup plus en aval de Paris, c'est la technique dite de l'ensouillage, qui consiste à creuser le fond du lit, à construire sur les berges ce qu'on appelle une baïonnette, c'est-à-dire que c'est une pièce qui prend, qui suit le profil du fond, qui donc a la forme, une forme en U quelque part, en cuvette. Cette pièce est amenée par flottaison au dessus de l'endroit où elle va être positionnée. Les flotteurs sont enlevés, elle est descendue progressivement. Sa mise en place est contrôlée par des hommes-grenouilles et le courant, en général, l'ensevelit progressivement avec le limon. Cela, c'est une technique, je dirais, classique, que l'on met en œuvre lorsqu'il n'y a pas de problème vis-à-vis par exemple des berges, la qualité des berges ou lorsqu'il n'y a pas une navigation fluviale importante, que l'on pourrait perturber.

Une autre technique, qui est utilisée, s'appelle le forage dirigé. Alors, nous avons une diapositive, parce qu'expliquer un forage dirigé sans montrer à quoi cela ressemble, c'est un petit peu difficile. Je vais essayer d'expliquer cela de la manière la plus claire possible, si vous ne comprenez pas, je réexpliquerai. La technique du forage dirigé est issue des techniques des forages pétroliers, avec une particularité, c'est que le trépan qui creuse est articulé et permet donc d'orienter le trou que l'on fait. Donc, on se met sur une berge du cours d'eau et on fore, avec ce trépan. On ajoute des tiges régulièrement, on fore sous le cours d'eau (alors, cela peut être à une vingtaine de mètres environ sous le lit) jusqu'à un point qui est prédéfini à l'autre extrémité. Alors, cela se fait de manière successive, en fixant des tiges les unes derrière les autres, au fur et à mesure que le trépan avance. Lorsqu'il arrive de l'autre côté, on fixe sur ce trépan un aléreur qui va progressivement, par passes successives, augmenter le diamètre du trou jusqu'à ce qu'il soit suffisant pour qu'on puisse y tirer la canalisation. Donc, on va faire un certain nombre d'opérations de passages successifs. Là,

on a l'opération d'alésage et on voit à peu près à quoi ressemble un aléteur. Donc, il est simplement tenu. Lorsque le trou a été correctement calibré, on maintient un aléteur, on fixe le tube qui a été préalablement fabriqué sur l'autre berge et il est simplement tiré à l'intérieur du trou.

C'est une technique qui est utilisée. Alors, elle ne s'applique pas à tous les types de terrain. Donc, on ne peut pas toujours garantir qu'elle est faisable. Bon, notamment s'il y a de nombreux galets dans le sol, il est difficile de la mettre en œuvre.

Enfin, on peut mettre en œuvre une autre technique, mais je pense que dans le cas de la Seine elle sera un peu difficile à faire, qu'on appelle le micro-tunnelier, qui consiste là à faire un peu comme un tunnel, en quelque sorte. On creuse une niche de part et d'autre, ces niches, dans une de ces niches, on va installer un système de vérins qui va pousser des gaines. Donc, progressivement, jusqu'à ce qu'on arrive de l'autre côté. A l'intérieur des gaines, le tube sera enfilé.

Très schématiquement, ce sont les trois techniques que l'on met en œuvre.

Patrick LEGRAND

Madame, cela répond à votre question ? Pardon.

Pierre-François HUGON

Si je peux, je veux juste rajouter un petit point parce qu'on a du mal à l'imaginer. Thierry GOBE parlait tout à l'heure des épaisseurs de canalisation. On est sur des tuyaux en acier qui font au moins 15 millimètres d'épaisseur. On a du mal à imaginer qu'ils puissent se courber comme cela et suivre le long, le fond, en fin de compte, du lit d'une rivière ou d'un fleuve. Et pourtant, une canalisation en acier de ce diamètre-là et avec des tuyaux de cette épaisseur a de la flexion et on réussit à lui faire épouser la forme du lit d'une rivière. C'est un détail mais cela me paraissait important pour la compréhension parce qu'on a du mal à imaginer qu'un tuyau puisse être flexible compte tenu de sa nature. Donc, cela me paraissait un point à rajouter.

Patrick LEGRAND

Madame, cela répond à peu près à vos interrogations ? Oui, je vous ai vue Madame, mais... Cela répond à peu près à vos interrogations, cela clarifie un peu les choses ? Allez-y, vous avez...

Nicole DAMEC

Cela veut dire que vous n'avez pas encore choisi quelle méthode vous allez employer ?

Thierry GOBE

Non, en effet. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous n'en sommes qu'aux phases d'étude.

Nicole DAMEC

C'est-à-dire qu'en cas d'accident sur les barrages en haut de la Seine, cela va... ? Enfin, on a reçu une petite information nous donnant 24 heures pour déménager. Donc, je suppose qu'il y aura tout de même des conséquences aussi sur la rivière. Donc, est-ce que vous avez tenu compte de cela dans vos projets ?

Thierry GOBE

Donc, normalement, j'espère que le régime de la Seine n'est pas torrentiel. Lorsqu'il l'est, on a des techniques supplémentaires de stabilisation de la canalisation qui sont mises en place. Donc, effectivement, bien évidemment, les études de franchissement des cours d'eau (je n'ai pas détaillé, je n'ai parlé que des méthodes techniques) mais préalablement, le choix est déterminé sur la base de nombreuses études complémentaires, alors notamment des relevés bathymétriques qui sont faits au droit du passage envisagé, des études de sols qui vont permettre de déterminer la nature des couches géologiques et donc d'identifier l'endroit où on pourra se poser.

Si on pose en forage dirigé, on a une profondeur telle que les régimes de crue n'auront aucune incidence sur la canalisation. On est suffisamment loin de part et d'autre, normalement, pour que cela ne pose pas de problème. On fera effectivement des études de crues. Donc, on va examiner quelles ont été les crues décennales, centennales etc. On va monter des registres, les registres des régimes de ces cours d'eau et c'est l'ensemble de ces examens, l'ensemble de ces études qui conduira à déterminer la solution qui sera la plus pertinente.

Patrick LEGRAND

Merci. On a un peu avancé. Oui, Monsieur, je vous ai vu. Vous allez avoir la parole tout de suite. Monsieur. C'est l'art de la queue.

Jean-Claude MEREL, citoyen

MEREL Jean-Claude, je suis un simple citoyen. La question que je voulais poser a été déjà pas mal élaborée. La vallée de la Seine est très large pendant les périodes de crue et on peut avoir plusieurs mois. C'est arrivé : on a commencé une période de crue vers le mois de mars qui s'est finie pratiquement au mois de juillet, avec des hauteurs d'eau. La Seine ne montant pas très haut et la vallée étant très plate, vous allez avoir plusieurs kilomètres de prairies ou de prés (enfin, de ce que les gens appellent les prés parce qu'ils avaient tous des barques à fond plat pour pouvoir aller à la chasse). Est-ce que vos études vont être sûres, enfin, suffisamment poussées pour que vous puissiez assurer que la canalisation va pouvoir rester enterrée dans un terrain qui va être pratiquement sous l'eau en permanence pendant plusieurs mois ? Et qu'avec les montées des eaux et les descentes, il n'y ait pas de glissement de terrain ou de mouvement de terrain qui mettrait en danger la canalisation ?

Patrick LEGRAND

Merci. Allez-y, poursuivez.

Jean-Marc LAUCHEZ

Je vais peut-être donner un élément que je n'ai pas précisé tout à l'heure, mais c'est que les canalisations qui alimentent la France en gaz naturel, l'une d'entre elles passe en mer du Nord. Et elle est en place depuis des années et des années sans que cela pose de problème. Donc, une canalisation en milieu marine ou maritime, pardon, ce n'est pas du tout antinomique. Il y a des milliers de canalisations de gaz naturel dans le monde entier qui sont carrément dans l'eau. Cela ne pose pas de problème particulier. Tant qu'il n'y a pas de trou dans la canalisation, comme je disais tout à l'heure, mais le trou signifierait une fuite, donc une agression mécanique de la canalisation. Donc, la prévention, elle va porter sur évitons l'agression mécanique de la canalisation, mais il n'y a pas d'antinomie à ce qu'une canalisation reste durablement dans un milieu très humide. La nature de l'acier et les épaisseurs, enfin les choix de matériaux faits font que c'est compatible.

Thierry GOBE

Effectivement, j'allais à peu près donner ce type d'arguments. Sur les 32 000 kilomètres de canalisation que nous exploitons, il y en a un certain nombre qui sont implantés dans des zones qui sont humides en permanence. Il y en a qui sont implantés dans des cours d'eau dont les régimes de crue sont impressionnants. Certains sont des régimes torrentiels, je pense à la Durance par exemple, à l'Ouvèze, au Vidourle, qui ont fait parler d'eux si vous avez suivi les informations il y a quelques années. Bon, nous avons des canalisations qui les traversent et ces canalisations n'ont pas été mises à nu.

Nous allons poser très prochainement une canalisation dans le val de Saône. La Saône est un cours d'eau qui a des régimes de crue, qui est en crue en gros dix mois par an, à peu près. La Saône est traversée en plusieurs endroits. Les gens, les riverains notamment ont bien, nous ont mis en garde contre ces crues mais comme ils savent qu'il y a des canalisations un peu en amont et un peu en aval de la région de Mâcon où on doit passer, ils savent aussi que les canalisations qui sont dans ces zones-là ne subissent pas de dommage au cours des crues. Quoi qu'il en soit, nous vérifions régulièrement aussi la profondeur d'enfouissement des canalisations qui traversent les cours d'eau. Parce qu'elles sont posées en souille, il y a notamment des hommes-grenouille, qui peuvent aller vérifier régulièrement, par sondage ; alors, des hommes-grenouille ou sur barge, cela dépend de la profondeur du cours d'eau, mais qui vont aller sonder la profondeur de couverture de la canalisation.

Donc, je dirais que c'est un phénomène que nous rencontrons assez classiquement, le phénomène de crue. Je ne dis pas que nous le maîtrisons entièrement. Je n'aurai pas la prétention de dire que dans tous les cas et quelles que soient les circonstances on arrivera à trouver une solution parfaite. Mais en tous cas, on mènera les études le plus loin possible pour s'assurer que le passage sous la Seine ne pose pas de problème.

Patrick LEGRAND

Merci. Cela vous va à peu près ?

Jean-Claude MEREL

Très bien.

Patrick LEGRAND

Vous-même, Monsieur en pull rouge, puis après vous au blouson de cuir, puis après vous, Madame. Merci.

Mike NELSON, habitant de Marnay-sur-Seine

Bonsoir. Mike NELSON, également simple citoyen mais aussi habitant de Marnay-sur-Seine. J'avais une question assez simple à vous poser. J'en ai deux, en fait. La première, c'est en regardant la carte, c'est de savoir pourquoi et comment est-ce que vous avez choisi ce trajet ? Parce que quand je le regarde, entre les deux points, vous n'avez pas choisi le trajet le plus direct. Quand on regarde la carte, en prenant la chose plus directe, on passe plutôt par Château-Thierry et au nord de Troyes. Donc, quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez pris ce trajet-là. Comme avait dit Monsieur, avant, j'espère que ce ne sont pas des raisons économiques qu'autre chose. C'est de savoir cela en premier.

La deuxième question est aussi sur autre chose que cela. C'est que bientôt, on aura la grande réunion à Copenhague dans laquelle on va parler de CO₂. Donc, est-ce que vous pouvez aussi nous donner des informations sur le gaz qui va être transporté ? Quel sera le CO₂ produit par ce gaz ? Quel est le tonnage de cela ? En même temps, les travaux que vous allez effectuer, quel bilan carbone de ces travaux ? Merci de votre réponse.

Patrick LEGRAND

Merci. Un bel ensemble de questions.

Thierry GOBE

Je répondrai à la première question et je passerai la parole à mon voisin pour les suivantes. Le tracé est effectivement incurvé parce que nous avons besoin de passer par la station de recompression de Dierrey-St-Julien. Comme le disait Jean-Marc LAOUCHEZ au départ, il est nécessaire de recomprimer le gaz régulièrement, environ tous les 150 ou 200 kilomètres, sans quoi on n'arrive pas à l'amener au bout : il se détend dans les tuyaux et donc il n'avance plus. Il y a deux solutions dans ces cas-là, c'est soit de créer une nouvelle station de compression, et je pense qu'en termes d'impact sur l'environnement c'est certainement beaucoup moins bon que d'utiliser les stations qui existent.

La deuxième raison est que, ultérieurement... L'autre raison qui effectivement, elle, est économique, est liée à un autre projet qui s'appelle liaison Dierrey-Chémery, qui permettrait de redescendre el gaz vers les stockages souterrains de la région de Blois. Et là aussi, il faut profiter de la compression à Dierrey. Quoi qu'il en soit, le fait de passer à Dierrey n'est pas un critère

économique mais bien un critère d'environnement. Il vaut mieux utiliser une station qui existe plutôt que d'en fabriquer une seconde.

Alors, une autre raison. Le passage par Château-Thierry nous aurait conduits à traverser les vignobles de Champagne. Et on s'attend là aussi à des oppositions extrêmement féroces également, bien sûr. Mais ce n'est pas cela qui nous a conduits, c'était vraiment le cahier des charges, le cahier des charges qui nous a été fixé, qui nous demandait de passer par la station de Dierrey-Saint-Julien.

Patrick LEGRAND

Merci. On retourne. On y reviendra.

Mike NELSON

Et la deuxième partie de la question ?

Patrick LEGRAND

Oui, oui, allez-y.

Pierre-François HUGON

Moi, j'ai noté deux autres questions. Le gaz naturel, j'allais dire, comme son nom l'indique, il est naturel, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de dégagement de CO₂ puisque là il s'agit de transport de gaz . Le gaz entre dans le tuyau et reste dans le tuyau. Néanmoins, et là je vais parler plus pour GRTgaz que pour le projet en tant que tel, au niveau des stations de compression notamment, effectivement, il y a des dégagements de CO₂. Aujourd'hui, GRTgaz, dans ses investissements, ne pose pas seulement des projets de canalisations pour répondre aux attentes que j'exposais tout à l'heure, mais aussi modernise ses stations de compression, dont celle de Dierrey qui est en travaux actuellement, pour justement avoir des moyens de compression, on va dire, de meilleure qualité et de meilleur contrôle, avec des objectifs. Alors, je ne les ai pas en tête mais on pourra vous les fournir éventuellement via le site de la Commission. On a des objectifs très précis de réduction d'émissions de CO₂ au niveau des stations de compression qui justifient un certain nombre d'investissements sur ces installations. Et l'exemple de Dierrey, effectivement, à Troyes, est assez probant.

Sur la troisième question, le bilan carbone : comme on dit à la télé, « c'est une bonne question et je vous remercie de l'avoir posée ». Aujourd'hui, très clairement, on ne fait pas de bilan carbone sur nos projets de réalisation d'ouvrages, sur nos chantiers. C'est quelque chose qu'on est en train de réfléchir puisque GRTgaz ce sujet-là ressort assez souvent à l'occasion de rencontres ou de débats publics. Je crois que l'autre projet, et je me tourne vers Patrick LEGRAND puisqu'il est aussi membre d'une autre Commission particulière sur un autre projet de gazoduc dans la vallée du Rhône, je sais que ce sujet-là a aussi été saisi. Donc, très honnêtement, aujourd'hui, on ne sait pas répondre à la question mais on sait qu'il va falloir qu'on y travaille pour pouvoir produire des bilans carbone quand on est sur notamment les phases de réalisation de ce genre de chantiers, qui

gènèrent quand même beaucoup d'activité. On parlait tout à l'heure de communauté de 250 personnes qui travaillent, des engins.

Très clairement, on ne sait pas répondre aujourd'hui. C'est un sujet qu'il faut qu'on traite et j'espère bien qu'on aura des réponses un peu plus précises à vous apporter avant la réalisation du chantier.

Patrick LEGRAND

Merci. Oui, le bilan carbone est un front pionnier. Nous-mêmes, comme Commission, nous essayons de ramasser les premières mesures, et les premiers éléments qui nous permettront de faire le bilan carbone de nos propres débats publics. C'est une façon comme une autre de se contrôler. Monsieur, je ne vous ai pas oublié mais je demande d'abord à Monsieur en rouge. Vous parlerez [après]. Je demande d'abord : Monsieur, cela répond à peu près à vos interrogations ?

Mike NELSON

Pas tout à fait.

Patrick LEGRAND

Allez-y. Mais attendez, on vous entend mal.

Mike NELSON

La question sur le gaz transporté. Vous n'avez pas répondu à cela. Vous avez simplement parlé des stations où vous allez compresser le gaz. Moi, je parlais de l'usage du gaz final. Parce que vous avez parlé d'une augmentation du gaz sur la France. Encore, je répète : on n'est pas très loin maintenant de la conférence de Copenhague, dans laquelle on va justement parler du CO₂ qui sera dégagé dans l'atmosphère. Donc, quel est le gaz utilisé par ces tuyaux ? A la fin, quand c'est brûlé, quel est justement le bilan pour cela en carbone ?

Patrick LEGRAND

Poursuivons.

Pierre-François HUGON

On élargit autour de l'utilisation du gaz. Alors, je ne sais pas si GRTgaz est le plus à même de traiter le sujet. Ce que je peux quand même vous dire, c'est qu'il me semble qu'il n'y a pas très longtemps, mais il y a une paire d'années, je pense qu'il y a un ou deux ans, l'ADEME a dû faire une étude qui montrait notamment... alors, si on raisonne, l'utilisation du gaz, très clairement, c'est que le chauffage gaz, par rapport au chauffage électrique, avait fait l'objet d'une comparaison. Et je vais revenir à la question, d'ailleurs, sur l'utilisation du gaz pour aussi produire de l'électricité.

Aujourd'hui, la concurrence par rapport à l'électricité sur des moyens, pour l'utilisation domestique, je pense au chauffage, il y a une concurrence et très clairement. Et je pense que les chiffres montrent que les émissions de CO₂ en utilisant du gaz pour ses besoins domestiques sont moindres que d'avoir à utiliser des moyens de production d'électricité qui ne sont plus forcément à la base avec du nucléaire, mais qui sont des moyens de pointe. Et cet argument-là est repris notamment, je pense à une conférence de presse de Monsieur BORLOO qui date du moins de juin où il expliquait qu'un des objectifs, concernant la production d'électricité, était de pouvoir substituer les centrales, que je qualifierais de « thermiques classiques », qui utilisent du fioul ou du charbon, par de la production d'électricité à partir de centrales à gaz, en disant que (je le dis avec mes mots), mais que ce n'était pas forcément – enfin, que c'était la meilleure solution qu'on pouvait rapidement mettre en œuvre, indépendamment des économies d'énergie qu'on pouvait réaliser.

A ce titre là, d'ailleurs, je lisais encore assez récemment un article de *Sciences et Avenir*, par rapport à l'implantation d'une centrale gaz à Verberie où nous étions il y a quelques jours, et qui met clairement en avant – alors, les oppositions à l'implantation et au développement de sites combinés gaz, mais j'ai deux chiffres qui m'ont sauté aux yeux en termes d'émissions de CO₂. J'ai oublié les unités mais à l'unité équivalente, il y avait un 850 (alors je ne sais plus si ce sont des tonnes par je ne sais pas quoi) mais il y avait 850 avec le charbon et un 350 en gaz. Donc, pour la production d'électricité, le mieux c'est de ne pas avoir à en produire mais si on a à en produire, il vaut mieux la produire avec du gaz qu'avec du charbon. Je ne sais pas si cela répond à votre question mais quant à l'utilisation du gaz aujourd'hui, c'est un débat, c'est presque un débat en soi d'ailleurs sur la politique énergétique et la répartition des énergies primaires en France qui est un peu compliqué.

Patrick LEGRAND

Merci. Cela a fait un peu avancer la question ?

Mike NELSON

Cela ne répond pas à la question mais je crois que je vais laisser tomber.

Patrick LEGRAND

Mais la réponse existe-t-elle ?

Mike NELSON

Cela me surprend que vous ne sachiez pas quelque chose d'aussi fondamental que cela. Donc, je passe la parole.

Patrick LEGRAND

Merci. Monsieur au blouson de cuir ?

Jean-Marc LAOUCHEZ

Peut-être, quand même, une toute petite précision. Je n'ai pas mentionné tout à l'heure, sur les réseaux français, mais nous avons également des points de sortie du réseau français vers la Suisse et l'Italie, ce qui veut dire qu'une partie du gaz qui transite dans les tuyaux de GRTgaz n'est pas consommée en France. Donc, je ne suis pas sûr que quelqu'un sache répondre à votre question.

Mike NELSON

(Intervention hors micro, inaudible).

Jean-Marc LAOUCHEZ

Oui, oui, mais c'est une question très générale et qui renvoie effectivement à des logiques d'équilibre énergétique à un stade effectivement transnational et il est donc difficile à une seule société de détenir la réponse. Vous en conviendrez.

Patrick LEGRAND

Attendez : au fond, le débat public, c'est une série de réunions qui, d'une réunion à l'autre, permettent de préciser des questions sur lesquelles on n'a pas toujours de réponse. Bien entendu, cela permet d'affiner progressivement la réponse. Le fait que vous ayez posé ces questions, plusieurs questions, on a eu une réponse plus ou moins satisfaisante. Alors, ces messieurs réfléchissent et puis la prochaine fois, cela va... Et c'est cela, au fond, l'intérêt du débat public : c'est l'aspect cumulatif des apports, et des interactions. Allez-y, Monsieur, je vous sens impatient.

Geoffroy CLEMENCEAU, Jardin botanique de Marnay-sur-Seine

Geoffroy CLEMENCEAU, Jardin botanique de Marnay-sur-Seine. C'était plus une remarque qu'une question. J'ai l'impression que vous n'avez pas pris en compte dans vos études, ou que vous ne l'avez pas cité en tous cas, le projet de réserve naturelle qui s'étend précisément juste sur la largeur du fuseau que vous avez choisi. Est-ce que vous l'avez pris en compte ou pas ? Qu'est-ce que... ?

Patrick LEGRAND

Messieurs, allez-y.

Thierry GOBE

Je me retournerai pour cela auprès de l'écologue, qui va vous dire ce qu'il en connaît. Les études sont en cours : nous n'avons pas encore tous les résultats de ces études, bien évidemment, et je n'ai pas tout en tête bien entendu.

Guillaume VUITTON, Institut d'Ecologie Appliquée

Bonsoir. Je suis Guillaume VUITTON, du bureau d'étude IEA, l'Institut d'Ecologie Appliquée et on réalise donc les études faune, flore et habitats naturels pour ce projet. Donc, effectivement, pour ce qui est du projet de réserve naturelle dans la Bassée, ce sont des documents qu'on prend en considération aussi puisqu'au-delà de nos études de terrain que nous, on va réaliser, et tout à l'heure on disait que c'était un écologue qui travaillait, mais en fait c'est une équipe : on est quatre à travailler sur ce projet parce que vue l'étendue, évidemment, il y a tout un tas de données à récolter.

Et on sait qu'on a besoin aussi de tout ce qui est bibliographie et travail avec les associations pour compléter toutes nos données de terrain. Donc je dirais que cela, cela fait partie des éléments qu'on a consultés et qu'on prend en compte. Comme les documents d'objectif, comme les ZNIEFF, comme tout ce qu'il peut y avoir sur le site. Et également, on travaille avec le Conservatoire botanique du Bassin parisien. On travaille avec l'association des naturalistes du Nogentais. On travaille avec l'ANVL. C'est-à-dire qu'on a vraiment mis en place un réseau pour essayer de ne pas louper d'enjeux écologiques sur le secteur.

Patrick LEGRAND

Cela répond à votre question, Monsieur ? Merci. Madame, s'il vous plaît, c'est à vous.

Christine LAMPEL, habitante de Marnay-sur-Seine

Christine LAMPEL, habitante de Marnay-sur-Seine aussi, citoyenne. Justement, pour le passage de la Bassée, qui est une zone protégée, je ne comprends pas très bien pourquoi, déjà, effectivement, il faut que vous décidiez du passage mais vous n'envisagez pas du tout de passer complètement par un tunnel, en tous cas qui éviterait de toucher à cette région ?

Patrick LEGRAND

Messieurs. Pardon : on a besoin du micro.

Christine LAMPEL

Pardon : on peut passer sous la Manche, donc on peut bien éviter une région extrêmement sensible.

Thierry GOBE

Tout à fait. On peut passer sous la Manche et on peut effectivement poser des canalisations dans des tunnels. Le problème de la pose de canalisations dans les tunnels, c'est qu'elle n'est plus protégée contre la corrosion puisque pour être protégée de la corrosion, elle doit être implantée dans le sol. On met des systèmes dits de protection cathodique qui viennent compléter. Pour préciser, les tubes en acier sont en fait revêtus d'un revêtement qui les protège contre la corrosion. Malgré tout, ce revêtement, au fil du temps, peut être endommagé. Il peut s'user. Et donc, on complète le dispositif pour les éventuelles petites perforations qu'il y aurait sur ce revêtement, par

un système dit « de protection cathodique ». Cette protection cathodique, pour fonctionner, a besoin d'être en contact avec le sol.

Donc, une canalisation en tunnel ne serait plus protégée, ce qui poserait un peu de problèmes. On peut effectivement, par contre, envisager des tunnels, mais de plus courte longueur, comme je les ai décrits tout à l'heure, ou des forages dirigés éventuellement. Alors cela, ce sont des solutions qu'on examine en général. L'idée étant qu'on cherche systématiquement, évidemment, ce qui aura le moins d'impact mais qui sera aussi réaliste. Alors, tout à l'heure, on m'opposait l'argument économique. Il est clair aussi qu'il y a un moment où le coût d'un projet risque de ne plus le rendre rentable. Et on se retrouve dans une situation où on n'a plus de solution. Je n'ai pas chiffré le coût d'un tunnel. Je ne peux pas dire si cette solution est à rejeter ou pas. Au contraire, et on va l'examiner bien sûr. Maintenant, l'examiner sur – enfin, tout dépend de la longueur. Je ne connais pas la longueur exacte du secteur concerné. Il y a un moment où cela...

Christine LAMPEL

Cela fait la largeur de la Bassée, à peu près, cela fait quoi : 20 kilomètres ? 25 ?

Thierry GOBE

Non, 25 kilomètres, effectivement, cela fait vraiment... Là, cela remettrait en cause complètement tout l'intérêt, tout le projet. Bon. Après, la Bassée, pour avoir eu un certain nombre de contacts, notamment avec le Conservatoire botanique, il y a des secteurs qui sont d'intérêt moindre, minés par les carrières par exemple. On peut envisager de passer dans les carrières remblayées. On peut envisager de trouver des cheminements qui éviteront tous les secteurs sensibles ou presque. Et envisager du sous-œuvre là où on sera dans les secteurs qu'on ne saura pas traiter autrement.

Patrick LEGRAND

Cela clarifie un peu votre interrogation, vos interrogations Madame ?

Pierre-François HUGON

Je voulais juste rajouter.

Patrick LEGRAND

Pardon. Oui.

Pierre-François HUGON

Sans simplifier à l'extrême le problème, je pense (et il y a eu plusieurs questions posées autour de cette zone sensible), je pense qu'il faut bien avoir en tête une chose. Alors, ce n'est pas pour autant que cela nous simplifie énormément la tâche mais entre un tunnel ou un tuyau enterré à un mètre du sol, dans la durée, c'est même mieux qu'il soit enterré dans le sol pour les problèmes

qu'évoquait mon collègue mais j'ai tendance à dire que cela ne change pas grand-chose. C'est-à-dire que contrairement à d'autres types d'installations ou d'infrastructures, on en a évoqué un certain nombre avec des usines en projet etc. : quand on est passés (et on a essayé de le présenter dans nos supports initiaux) l'impact, il est pendant les travaux. Il n'est pas après.

Donc, moyennant le fait qu'on prenne un certain nombre de précautions sur le choix du tracé et sur la façon dont on va réaliser les travaux, on arrive quand même à considérablement – enfin, à bien maîtriser les nuisances qu'on peut occasionner mais qui restent ponctuelles, pendant les quelques mois où on va réaliser les travaux. Une fois que l'ouvrage est enterré, hormis la présence de balises ou de postes de sectionnement tous les 20 kilomètres, et on est à peu près des nuisances comparables à celles que vous évoquiez : notre tuyau est dans le sol, on le surveille par l'intérieur avec les pistons instrumentés et entre guillemets, on « oublie » qu'il est là par rapport aux enjeux environnementaux, exception faite des forêts puisqu'effectivement, on n'a pas le droit de reboiser par-dessus dans la bande de servitude.

Donc, je pense qu'il faut bien avoir aussi en tête que la contrainte et l'impact négatif tel que vous pouvez l'apprécier, il est vraiment pendant les travaux. Et sur des zones particulières, on a aussi des méthodes de travaux qui sont adaptées. On a eu une intervention de Monsieur VUITTON tout à l'heure. On va dire qu'il fait un travail d'écologie dans la phase d'étude. Cela a aussi été dit par Thierry GOBE : aujourd'hui, sur certains chantiers (et il n'y a pas de raison qu'on ne le fasse pas sur Arc de Dierrey), on se fait accompagner d'écologues pendant la réalisation des travaux, pour qu'on ne soit pas juste sur des logiques économiques qui ont été évoquées plusieurs fois mais que des gens qui ont le souci de préserver l'environnement dans lequel on travaille soient présents et aient le pouvoir de donner des indications et des directives pour que la façon dont on fait le travail respecte l'environnement dans lequel on implante notre ouvrage.

Patrick LEGRAND

Merci. Madame ? Un début de satisfaction, sur ces réponses ? Pardon ?

Christine LAMPEL

J'entends les réponses. J'écoute les réponses. Comme vous le dites, il y aura d'autres réunions, donc peut-être qu'on avancera sur ce type de questions.

Patrick LEGRAND

Merci. J'ai l'impression que j'ai vu... attendez, parce que là, si vous me submergez, je suis cuit. Alors, un, deux, trois et puis... il me semble : allez-y, Madame aux lunettes dans les cheveux.

Sarah TENOT, conseillère municipale de Marnay-sur-Seine et Présidente de la SPE

Bonjour. Je suis Sarah TENOT, conseillère municipale de Marnay-sur-Seine et également Présidente de la SPE dont Monsieur GUEZENNEC vous a parlé tout à l'heure. Donc, en dehors de ce que Maître GUEZENNEC vous a dit, et à quoi je souscris entièrement, bien évidemment, je voudrais faire deux suggestions. La première, c'est que j'invite votre bureau d'études à se

rapprocher du Jardin botanique de Marnay-sur-Seine, et à le consulter sur la question de la Bassée puisque le Jardin a une très bonne expérience de la Bassée. Il est d'ailleurs situé en plein cœur de la Bassée auboise.

La deuxième suggestion, c'est qu'en étudiant le dossier, j'ai lu qu'une fois la conduite enterrée, la végétation naturelle finit quand même par reprendre ses droits. Et je me demandais, et c'est d'ailleurs en parlant avec le Directeur du Jardin que cette idée nous est venue. Je me demandais si on pouvait envisager que le parcours de la conduite devienne un couloir écologique et soit intégré à la fameuse trame verte voulue par le Grenelle de l'Environnement.

Patrick LEGRAND

Merci.

Thierry GOBE

Je vous remercie pour ces suggestions, qui sont, de mon point de vue, excellentes. Guillaume VUITTON ne manquera pas de prendre contact, c'est clair, avec le Jardin botanique. On se rapprochera de votre association pour examiner ensemble ce qui peut être fait dans ce cadre-là. Il faut savoir que nous avons par exemple, récemment, sur un autre projet, mis à profit le passage du gazoduc pour créer... alors, c'est une toute autre problématique, mais nous passons à proximité de zones des grottes, en fait, grottes historiées. Donc, pour mettre à profit le passage du gazoduc pour faire une sorte de chemin de randonnée qui permet, qui facilite, je dirais, la prise de connaissance du site et qui le met en valeur. Donc, ce sont des choses auxquelles nous sommes tout à fait ouverts et même que nous souhaitons développer lorsque c'est possible.

Patrick LEGRAND

Il faut prendre un micro, si vous voulez... Ce n'est pas parce que... vous n'êtes pas dans la liste, cher ami. Mais allez-y : j'ai l'impression que c'est rattaché à la question. Allez-y, s'il vous plaît.

Michel CUNIN, Maire de Pont-sur-Seine

Oui, bien sûr. Michel CUNIN, Maire de Pont-sur-Seine. Oui, bien sûr, mais dans ce cas-là, il faut que vous deveniez propriétaire des terrains alors que vous ne créez qu'une servitude. Vous n'êtes plus propriétaire du terrain. Vous ne pouvez pas en faire ce que vous en voulez, après.

Patrick LEGRAND

Merci.

Thierry GOBE

Alors. Il nous arrive de nous rendre propriétaires, soit du terrain dans lequel nous passons mais là, évidemment, il faut qu'on ait l'accord du propriétaire. Parce que notre déclaration d'utilité

publique ne nous permet pas d'exproprier notamment. Donc, cela, c'est clair que c'est une des difficultés qui peuvent se présenter. Nous avons d'autres systèmes, parfois. C'est-à-dire que le passage du gazoduc, lorsqu'il, par exemple, je vais donner un exemple. C'est dans les traversées de certaines forêts, notre gazoduc ne pouvant pas être... enfin, la forêt ne pouvant pas être restituée, nous achetons des terrains ailleurs que nous rétrocédons à des organismes, alors associations de protection de la nature ou ONF. Cela dépend. C'est en fonction des conventions qui ont été établies. Pour qu'elles entretiennent et qu'elles y développent un équivalent en surface avec un facteur multiplicatif parfois.

Patrick LEGRAND

Bien, j'ai l'impression qu'il y a un petit chantier qui est ouvert, là. Madame, cela correspond à peu près à ce que vous attendiez ? Cela répond à vos questions ? Moi, je vais toujours avoir des frustrations. Je crois qu'il y a quelqu'un derrière. Vous y prenez goût. Allez-y.

Mike NELSON

Oui, bien sûr. Une petite question. Évidemment, la conservation de l'environnement est très importante, mais il y a aussi la conservation du patrimoine historique. Est-ce que vous allez aussi sur le tracé des travaux faire appel à l'Institut National de Recherche Patrimoniale (INRAP), ce qui veut dire de faire justement des fouilles sur toute la longueur de ce trajet ?

Patrick LEGRAND

Oui, merci. C'est vrai qu'on ne pouvait pas en attendre moins dans le secteur de la Seine, Seine-Oise-Marne.

Thierry GOBE

Je répondrai de la même manière. Nous avons des rencontres avec les DRAC, donc, les Directions régionales d'archéologie, qui définissent un programme avec l'INRAP d'archéologie préventive, qui vient précéder nos travaux et qui est payé, bien entendu, par nous, dans le cadre d'une redevance que nous versons. Donc, ce sont des travaux qui sont à effectuer, ce sont les Inventaires, qui sont effectués préalablement à nos travaux, qui peuvent nous conduire parfois à modifier notre tracé, bien sûr, et parfois à le retarder. Mais en tout état de cause, on réalise, et c'est vraiment l'INRAP, du moins pour le diagnostic initial. Et puis après, les fouilles qui viennent derrière, qui vont compléter l'inventaire si éventuellement on découvre au cours de ces diagnostics des vestiges intéressants, la DRAC va diligenter, dans le cadre d'un appel d'offres, des organismes qui viendront compléter les fouilles, faire des relevés, éventuellement prélever les échantillons, les placer dans des musées etc. Je ne sais pas si je réponds bien à votre question.

Mike NELSON

Tout le long du trajet ? Vous allez faire cela sur toute la longueur de ce trajet ?

Thierry GOBE

C'est partout où la DRAC nous invite à le faire. Il y a des endroits où on sait pertinemment que le patrimoine archéologique a été détruit. Certaines zones de labours, certaines zones qui ont été, des zones qui ont été complètement transformées par l'apport de matériaux, par l'activité humaine, c'est clair que dans ces secteurs-là, on ne fait pas d'inventaire. De même, il y a un certain nombre de secteurs dont on sait que ce sont des anciennes zones, d'anciens marécages qui ont été asséchés et où au cours de l'Histoire les gens n'allaient pas habiter parce que c'était porteur de maladies ou autres. Où, donc, les archéologues ne s'attendent pas à trouver des vestiges. Mais on peut le faire.

Alors, je vais reprendre un exemple, là, qui va commencer très bientôt. Une canalisation qui s'appelle Artère du Mâconnais, donc, toujours celle dont je vous parlais qui traverse la Saône. Nous traversons deux départements sur cette canalisation : un département de l'Ain. La DRAC de la région Rhône-Alpes a demandé à l'INRAP un diagnostic sur l'ensemble du tracé. Donc, nous prenons en charge cet inventaire sur la totalité du tracé dans le département de l'Ain. En revanche, en Saône-et-Loire, la DRAC a souhaité focaliser le diagnostic préventif sur des secteurs particuliers. Pour autant, je tiens à préciser quand même que si au cours des travaux des découvertes fortuites devaient avoir lieu, nous serions tenus d'arrêter et de faire venir l'INRAP pour compléter le diagnostic.

Patrick LEGRAND

Bien. Cela vous rassure, cela vous va à peu près ?

Mike NELSON

Cela ne me rassure pas mais je pense que la réponse est une bonne réponse.

Patrick LEGRAND

Pardon ? Vous pensez que ?

Mike NELSON

Je pense que la réponse est une bonne réponse.

Patrick LEGRAND

Merci. Il me semble qu'il y a encore quelqu'un derrière ? Madame, merci.

Anne-Marie GROSJEAN, Association nature du Nogentais

Merci. Madame GROSJEAN, de l'association nature du Nogentais. Je voudrais poser une question par rapport à la date des travaux. Je voudrais revenir déjà au préalable sur la richesse de la Bassée, surtout sur la richesse avifaunistique. La Bassée abrite des espèces patrimoniales telles que le râle

des genêts ou la cigogne, à toutes périodes de l'année (nidification), et surtout aussi pendant les périodes de migration. Alors, il est évident que si travaux il y a dans ces secteurs, ce que je ne souhaite pas bien sûr, est-ce que le facteur temps par rapport à la mise en place des travaux pourrait être pris en compte ? Parce que c'est sûr que si vous démarrez les travaux pendant la période de nidification, il y aura des dommages très importants pour ces espèces qui sont déjà à la limite, surtout pour le râle des genêts, de l'extinction ?

Il faut savoir aussi qu'une partie de la vallée de la Seine – enfin, le secteur de Pont – abrite 90 % de la population des râles restant dans la vallée. Donc, la date des travaux est très importante.

Thierry GOBE

Tout à fait.

Patrick LEGRAND

Allez-y.

Thierry GOBE

Alors, je vais reprendre mon exemple de la canalisation du Mâconnais. Vous allez finir par en avoir marre mais elle reprend un certain nombre des problématiques que vous évoquez. La zone inondable que j'évoquais tout à l'heure est aussi une zone où niche le râle des genêts. Donc, nous avons, lorsque nous planifions les travaux, des fenêtres d'intervention qui permettent d'éviter les périodes de nidification. Et notamment, le franchissement de la Saône, par exemple, que j'évoquais tout à l'heure, doit impérativement être effectué au cours des mois de juillet et août, pour éviter d'une part les risques de crue, et d'autre part éviter les périodes de nidification du râle. Donc, on en tient effectivement compte. Ce n'est pas la seule contrainte de temps puisqu'on a un certain nombre sur le tracé d'autres contraintes et on demande aux entreprises qui réalisent les travaux de ménager, donc de s'organiser, pour que le déroulement des travaux respecte ces contraintes.

Patrick LEGRAND

Merci. Cela vous répond ? J'ai donc ici, Monsieur, à l'angle, s'il vous plaît.

Geoffroy CLEMENCEAU, Jardin botanique de Marnay-sur-Seine

Je ne me représente pas.

Patrick LEGRAND

Si, parce qu'on n'arrivera pas à vous attribuer ce que vous allez dire.

Geoffroy CLEMENCEAU

Compte tenu de toutes les réponses et toutes les questions qui ont été apportées, je me posais la question : est-ce que ce ne serait pas plus simple, finalement, puisque toutes ces prises en compte de l'environnement ont un coût économique, est-ce que finalement ce ne serait pas plus simple de faire un détournement et d'oublier ce fuseau qui passe pile dans un secteur très riche, plein de zones Natura 2000, de ZNIEFF, dans une réserve naturelle – enfin, dans un projet en tout cas de réserve naturelle nationale ? Est-ce que ce ne serait pas plus simple de passer à l'est de Romilly tout simplement ?

Patrick LEGRAND

Merci. Allez-y.

Thierry GOBE

Je vais répondre d'une manière qui ne va pas forcément vous satisfaire parce qu'elle va être économique. Mais un mètre de tube, pour ces canalisations-là, cela coûte très cher. Et je pense que les mesures que l'on pourrait être amenés à prendre en termes d'études, en termes de mise en jauge des végétaux, en termes de contraintes de temps ne seront pas équivalentes au coût de ce que représenterait une modification de tracé. Bon. Le fait, après, que l'on passe plutôt ici qu'ailleurs, c'est que de toute façon, la Bassée, elle n'existe pas qu'entre Romilly et Nogent. Autant que je le sache, elle se prolonge en Seine-et-Marne.

Alors, pour ce qui est du passage à l'Est, je n'ai pas en tête les raisons qui nous ont fait passer, privilégier donc plutôt ce secteur entre Romilly et Nogent. Là, je me retourne peut-être vers l'ingénieur tracé ? Hélène, est-ce que tu as des éléments de réponse qui expliquent en gros le passage entre Nogent et Romilly ?

Hélène MORIN, ingénieur tracé GRTgaz

Bonsoir. Pour la définition de cette zone de passage qu'on avait prise volontairement assez large, parce qu'on se rendait bien compte que ce n'était pas évident : plus à l'Est, déjà, on se heurte à l'agglomération de Romilly, qui s'étend bien à l'Est jusqu'à Maizières-la-grande-paroisse. En passant à l'Est, on a non seulement la vallée de la Seine, qui est d'après mes petites antisesèches en ZNIEFF type 2...

Geoffroy CLEMENCEAU

(Intervention hors micro, inaudible)

Hélène MORIN, ingénieur tracé GRTgaz

Oui, oui, mais je constate juste qu'il peut y avoir aussi des espèces intéressantes. Et on se rajoute aussi la traversée de la vallée de l'Aube qu'on n'avait pas en restant à l'ouest de Romilly. Alors, ensuite, si on parle sur longueur, on a au nord de la vallée de la Bassée la forêt domaniale de

Traconne, qu'on passe *a priori* plutôt par l'ouest. Si on veut ensuite retourner à l'est de Romilly (sans carte, c'est assez difficile de s'en rendre compte mais si vous connaissez le secteur, vous devez visualiser). Donc, passant à l'ouest de la forêt domaniale de Traconne, puis faisant un détour à l'est de Romilly, on rajoute une longueur quand même relativement importante par rapport à ce qu'on « économise », entre guillemets, en passant dans le secteur entre Nogent et Romilly.

Patrick LEGRAND

Attendez : prenez le micro, s'il vous plaît, Monsieur. Moi aussi d'ailleurs.

Geoffroy CLEMENCEAU

Vous avez donc donné un prix aux espaces naturels

Hélène MORIN

Je ne donne pas de prix. Je compare juste en termes de longueur. Plus de longueur, c'est également plus de passage dans le territoire, donc c'est potentiellement plus d'impacts.

Geoffroy CLEMENCEAU

Dans quel type de territoires ? Enfin, après, tout dépend le type de territoires qui est traversé.

Hélène MORIN

Bien sûr.

Patrick LEGRAND

Bien. Merci. Monsieur, oui, vous, juste à côté de Monsieur le Maire, me semble-t-il ?

Jean-Pierre MASSON, ancien exploitant agricole

Jean-Pierre MASSON, ancien exploitant agricole. J'ai vécu l'implantation de la canalisation qui va de Dierrey, le gaz de Lorraine qui va de Dierrey sur la région parisienne. Et j'étais tout à côté. J'ai vu les travaux. Tout s'est bien passé en général et il n'y a pas eu de problème et tout. Et la terre arable a été mise d'un côté, et après, elle a été remise au-dessus. Donc, je pense que cela sera les mêmes choses pour les travaux ici ? Et aujourd'hui, on voit encore la traversée de cette canalisation. Mais les cultures ne s'en portent pas plus mal. On voit surtout en année sèche, mais autrement, il n'y a pas de problème : cela ne pose pas de problème.

Alors, tout à l'heure, vous nous avez dit que ce n'était qu'un projet et qu'on ne pouvait pas donner exactement l'endroit où elle passait, cette canalisation. Quand est-ce qu'on pourra le savoir ? Parce que je veux bien être sympa mais je vois, juste à Nogent-sur-Seine, ou tout au moins dans la région,

c'est comme un appendice : c'est large, c'est très large. Ailleurs, ce n'est pas très large et là, c'est très large. Alors, je ne sais pas, c'est bizarre quand même de voir cela ici. Alors quand est-ce qu'on pourra voir exactement le tracé définitif de cette canalisation ? Merci.

Patrick LEGRAND

Avant l'heure c'est pas l'heure, et après l'heure c'est plus l'heure. Allez-y.

Thierry GOBE

Le tracé définitif ne sera définitif qu'une fois que la canalisation sera posée. Néanmoins, on en aura une bonne idée, évidemment, avant, et on souhaite aujourd'hui. Le calendrier vous a été présenté tout à l'heure. On souhaite être en mesure de présenter un dossier de demande de DUP et d'autorisation de travaux à l'horizon du mois de juin prochain. Donc, à ce moment-là, on pense qu'on aura récolté suffisamment d'éléments pour être en mesure de venir vous présenter à nouveau un tracé. Cette fois-ci, ce sera le tracé qu'on envisagera. Pour autant, ce tracé ne sera pas définitif. C'est-à-dire qu'il va être soumis à enquête publique. Donc, tout le monde pourra venir exprimer ses doléances dans ce cadre. Patrick LEGRAND l'a évoqué tout à l'heure, en début de réunion : l'enquête publique, évidemment, elle arrive toujours quand les choses commencent à être un peu bouclées. Malgré tout, je peux vous garantir qu'un certain nombre d'enquêtes publiques, chez nous, on déjà été l'occasion de modifications de tracé.

D'autre part, on rencontrera l'ensemble des propriétaires, donc à peu près à cette époque-là, pour négocier avec eux des autorisations de passage. Ces réunions seront aussi l'occasion d'adapter le tracé dans les parcelles. L'idée, évidemment, quand on rencontre un propriétaire, ce n'est pas qu'il nous envoie chez son voisin. Cela, ce n'est pas bien. Donc, ce qu'on attend, c'est autant que possible de trouver un compromis de passage chez lui. Mais on arrive là aussi à adapter le tracé de façon à ce qu'il respecte au mieux les attentes des propriétaires.

Enfin, lorsque le tracé passe dans une parcelle, on peut aussi adapter les conditions dans laquelle on le pose. Et il peut être envisagé un certain nombre de solutions techniques, je dirais du style poser plus profondément, aménager, adapter un certain nombre de... reprofiler certains endroits si cela présente un intérêt. Enfin, il y a aussi quelques arrangements techniques qui peuvent être trouvés, qui rendront la canalisation la moins gênante possible. Pour terminer, avant même le début des travaux, sont réalisés des états des lieux, cette fois-ci plutôt avec les exploitants agricoles, mais éventuellement avec les propriétaires. Et là encore, c'est une dernière occasion pour rediscuter du passage du gazoduc, en sachant bien évidemment que là, on ne remet plus en cause son passage mais on peut discuter l'endroit ou les conditions dans lesquelles il passe.

Patrick LEGRAND

Merci. Cela correspond à ce que vous suggériez, ou que vous attendiez ?

Thierry GOBE

Vers le mois de juin, alors, on envisagera de vous faire une présentation. On enverra un courrier aux propriétaires qu'on aura pu identifier. Je ne garantis pas, parce qu'on n'aura pas encore les états parcellaires à ce moment-là, c'est clair que les états parcellaires nécessitent qu'on ait un peu avancé aussi dans les études mais on essaiera, sur la base du cadastre, d'identifier les propriétaires des parcelles. On les invitera. On leur proposera de venir accompagnés des exploitants agricoles lorsque leurs parcelles sont exploitées. Et là, on fera une présentation plus détaillée du tracé, de manière assez précise. On aura l'occasion d'examiner des plans et d'envisager éventuellement des adaptations.

Patrick LEGRAND

Merci. On rentre dans la période des fins de questions, là. Il y a toujours une période de remords ensuite : on peut toujours poser une question qui aurait surgi ensuite. Ou c'est l'appel du repas, oui. Nous faisons ces réunions à ces heures-là parce qu'au fond, ce sont les heures où vous êtes disponibles. Donc, comme on a envie de vous voir et qu'on a envie que vous puissiez venir... Non ? On s'arrête là ?

Bon, et bien écoutez : on va s'arrêter là. On a vécu, on a eu une bonne, plus d'une dizaine de questions qui ont ciblé toute une série de sujets. Je pense qu'on est bien convaincus que la Seine et son passage, son régime, ses milieux etc. sont un endroit qu'il fallait, qu'il faut préserver tout en le connaissant mieux. Je ne suis pas mécontent qu'on soit venus à Nogent, donc.

Ce que je voulais vous dire, c'est que bien sûr il y aura d'autres réunions puisque nous sommes à Romilly le lundi 16 novembre, nous continuons et nous sommes à Villenauxe-la-Grande, de l'autre côté, le 23 novembre, et on reviendra à Nogent vers la fin du débat public.

Un débat public que vous le savez, certains d'entre vous le savent, cela s'évalue à la fin et cela s'évalue *grosso modo* sur trois plans. Le premier plan, c'est : est-ce que le projet, qu'il soit réalisé ou pas, a changé d'allure entretemps ? C'est-à-dire qu'un certain nombre de questions posées ce soir changent, transforment un peu le projet et vous-même, Monsieur, qui avez vécu Antifer, vous avez bien vu qu'il se passe des choses entre le début et la fin. Le projet s'est retransformé. Ce qui prouve bien qu'il y a un apport.

Le deuxième point, c'est que le projet n'étant pas seulement un projet technique, il y a des jeux, des réseaux qui sont constitués, des réseaux de protection de la nature, d'agriculteurs etc. Et le débat public est l'occasion de réarticuler ces réseaux les uns sur les autres, ne serait-ce qu'en entendant les intérêts ou les objectifs des uns et des autres, et cela aussi cela transforme. Enfin, cela transforme la société locale.

Le troisième point, et croyez-moi que nous le vivons, nous, moi, membres de la Commission, à peu près à chaque coup, c'est que personne ne sort indemne d'un débat public. Cela nous fait gamberger, cela nous fait réfléchir, cela nous fait travailler, cela nous fait faire de la politique de temps en temps.

Et vous-mêmes, je pense que vous n'en sortirez pas indemnes non plus. Donc, c'est le troisième plan sur lequel je suis fier de surveiller les évolutions qui vont se passer dans les mois qui vont venir. Et je vous donne rendez-vous aux prochaines réunions et merci de nous avoir reçus et

n'oubliez pas que vous pouvez toujours poser des questions, et par courrier et sur le site, que les remords sont toujours acceptés, et comme d'habitude je l'oublie : nous avons même l'occasion d'entamer immédiatement une autre forme de réunion autour d'un verre qui ne vous mettra pas en difficulté du côté des gendarmes puisque je crois que nous n'avons que des choses sans alcool. Mais cela nous donnera l'occasion de discuter. Encore une fois merci de votre accueil et merci de notre intelligence collective.